




SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES

---

**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ANNEE 2015**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du  
Service Public d'assainissement collectif pour  
l'exercice 2015 présenté conformément à  
l'article L.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**



## SOMMAIRE

- 1) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE
  - 1.1 - Organisation administrative du service
  - 1.2 - Conditions d'exploitation du service
  - 1.3 - Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)
  - 1.4 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)
  - 1.5 - Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)
  - 1.6 - Répartition des usagers par commune
  - 1.7 - Volumes facturés
  - 1.8 - Caractéristiques du réseau de collecte
- 2) Tarifification et recettes du service public de l'assainissement collectif
  - 2.1 - Fixation des tarifs en vigueur
  - 2.2 - Prix du service de l'assainissement collectif
    - 2.2.1 - Redevance de modernisation des réseaux de collecte
    - 2.2.2 - Evolution du tarif de l'assainissement collectif
    - 2.2.3 - Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)
  - 2.3 - Recettes d'exploitation
    - 2.3.1 - Recettes de la collectivité
    - 2.3.2 - Recettes de l'exploitant
- 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif
  - 3.1 - Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)
  - 3.2 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)
  - 3.3 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)
  - 3.4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2 B)
  - 3.5 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
  - 3.6 - Conformité des équipements d'épuration (P204.3)
  - 3.7 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)
  - 3.8 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)
  - 3.9 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
  - 3.10 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)
  - 3.11 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)
  - 3.12 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
  - 3.13 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) :
  - 3.14 - Taux de réclamations (P.258.1)

- 4) Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif
  - 4.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)
  - 4.2 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)
- 5) Financement des investissements
  - 5.1 - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux
  - 5.2 - Etat de la dette
  - 5.3 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service
- 6) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
  - 6.1 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)
  - 6.2 - Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT
- 7) Prix global de l'eau et de l'assainissement
- 8) Indicateurs supplémentaires en lien avec l'Holacracy.
  - 8.1 – Présentation générale de l'Holacracy
  - 8.2 – Indicateurs du cercle « Gestion Patrimoniale »
  - 8.3 – Indicateurs du cercle « Environnement de travail »
  - 8.4 – Indicateurs du cercle « Administration Juridique et Financière »
  - 8.5 – Indicateurs du cercle « Relations usagers »
  - 8.6 – Indicateurs du cercle « Maîtrise d'ouvrage »

## **Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA**

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

### **Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2 B** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations

## 1) **PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

### *1.1 - Organisation administrative du service*

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes regroupe les communes de AULNOY-LEZ-VALENCIENNES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, FAMARS, MAING, MARLY, MONCHAUX SUR ECAILLON, SAINT SAULVE, LA SENTINELLE, VALENCIENNES et cumule une population de **96 669** habitants (populations légales 2013). Le service d'assainissement collectif regroupe donc **9** communes.

Commune	Population Totale
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	7 472
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	12 224
FAMARS	2 541
MAING	4 079
MARLY	11 413
MONCHAUX SUR ECAILLON	546
SAINTE SAULVE	11 226
LA SENTINELLE	3 353
VALENCIENNES	43 815
<b>TOTAL</b>	<b>96 669</b>

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

### *1.2 - Conditions d'exploitation du service*

Le service est exploité en délégation de type affermage. Le délégataire est la société EAU et FORCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 24 juin 1993. La durée du contrat est de 21 ans. Il a pris fin le 30 juin 2014. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, une convention d'exploitation provisoire d'une durée d'un an a été décidée par le comité syndical afin d'assurer la continuité du service dans l'attente d'une nouvelle consultation de DSP. Cette convention a été reconduite pour une durée de 3 mois les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2015 et a pris fin le 31 décembre 2015.

La commune de Bruay-sur-l'Escaut a adhéré au SIAV le 21 juin 2010. Le service d'assainissement y est géré par la société EAU et FORCE en vertu d'un contrat de délégation affermage de service public en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 conclu pour une durée de 12 ans (expiration 31 décembre 2015).

Les principaux avenants aux contrats de 1993 sont les suivants :

**Contrat sur les 8 COMMUNES**

Avenant n°	Date	Objet
1	27/09/1996	Intégration de la gestion des eaux pluviales Suppression de la station d'épuration d'Aulnoy lez Valenciennes Réalisation d'une cartographie informatisée des réseaux d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales Contributions du Fermier aux enquêtes de conformité
2	29/12/2003	Adoption du nouveau règlement de service d'assainissement collectif Procédure d'autosurveillance des réseaux et prise en charge de ces équipements par le Fermier Rémunération du Fermier et son évolution Remplacement du bordereau de prix annexé au Cahier des charges d'origine Transfert à la charge du SIAV de certains travaux de renouvellement Mise en place conjointe d'indicateurs de performance
3	26/10/2006	Révision des conditions de rémunération du Fermier Remplacement d'indices dans la formule de révision de la rémunération Reprise par le SIAV des enquêtes de conformité Modification de la filière d'évacuation des boues
4	25/08/2009	Modification du périmètre affermé : Intégration de PAVE I à Onnaing
5	02/07/2010	Elargissement du périmètre affermé aux communes de Maing et Monchaux Prolongation d'un an de la durée du contrat Renforcement de l'activité contrôle par le délégataire Rémunération du Fermier : suppression de sa part fixe et revalorisation de sa part variable Révision et renforcement du système d'autosurveillance des réseaux Réalisation et exploitation d'une unité de traitement au phosphore sur la STEP
6	23/05/2012	Modalités de fin de la délégation de service public

**Convention d'exploitation provisoire du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015**

Convention d'exploitation provisoire d'une durée d'un an, renouvelable deux fois trois mois afin d'assurer la continuité du service dans l'attente d'une nouvelle consultation de DSP.

Délibération	Date	Objet
14/35	24/06/2014	A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 : Convention d'exploitation provisoire d'une durée d'un an afin d'assurer la continuité du service dans l'attente d'une nouvelle consultation de DSP
15/28	09/04/2015	Prorogation de la convention d'exploitation provisoire pour une durée de 3 mois, soit du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015
15/41	30/06/2015	Prorogation de la convention d'exploitation provisoire pour une durée de 3 mois, soit du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015

**Contrat de BRUAY-SUR-L'ESCAUT**

Avenant n°	Date	Objet
1	05/01/2011	Transfert du contrat au SIAV Rémunération du Fermier : suppression de sa part fixe et revalorisation de sa part variable Rémunération du délégataire pour les dépenses induites par le nouvel ouvrage de stockage des boues

**1.3 - Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

Le service public d'assainissement collectif dessert environ **96 913** habitants. (**Taux de 99,8% de raccordement**)

**1.4 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)**

En 2015, 88 arrêtée conformes contre 164 non conformes.

**1.5 – Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité des boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BRUAY SUR ESCAUT**

Station	Données	2014	2015
STEP de Valenciennes	Matière Sèche de boues (T)	141	159

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES**

Station	Données	2014	2015
STEP de Valenciennes	Matière Sèche de boues (T)	1248	1274

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE ST SAULVE**

Il n'y a pas eu d'évacuation de boues de lits de séchage en n2015 sur Saint Saulve.

**1.6 - Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import-export)	Usage (secours /permanent)	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
<b>Convention SIAPTHT/ SIAV</b>	<b>export</b>	<b>permanent</b>	<b>Raccordement des eaux usées des communes de Maing et Monchaux, ainsi que des secteurs des Communes d'Aulnoy et de La Sentinelle sur la station d'épuration de Trith Saint Léger</b>	<b>31 janvier 2011</b>	<b>Reconduction expresse</b>

**1.7 - Répartition des usagers par commune**

BRUAY-SUR-ESCAUT	4 859
MAING	1 639
MONCHAUX	239
AULNOY	2 272
FAMARS	1 051
LA SENTINELLE	1 334
MARLY	4 871
SAINT SAULVE	4 649
VALENCIENNES	17 788
<b>Total des abonnés</b>	<b>38 702</b>

On constate une très légère hausse du nombre d'usagers entre 2014 et 2015 (+ 0,23%)

**1.8 - Volumes facturés**

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2014	2015	Variation
Volume 7 communes (Aulnoy, Famars, Marly, Saint Saulve, La Sentinelle, Valenciennes)	3 819 426	3 697 525	- 3,19%
Volume facturé Bruay-sur-l'Escaut	370 724	350 013	- 5,59%
Volume facturé Maing et Monchaux	130 177	139 819	+ 7,41%
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>4 320 438</b>	<b>4 187 357</b>	<b>- 3,08%</b>

## 1.9 - Caractéristiques du réseau de collecte

### 1.8.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

- **D'après Eau et Force** : Le réseau d'assainissement affermé présente une longueur de 748,24 km (prenant en compte 1,6 km de réseau autres communes : Anzin, Beuvrages, Hérin, Raismes, Trith St Léger et ne prenant pas en compte l'actualisation des réseaux de Monchaux)

La répartition selon le type de réseau est la suivante :

Type de réseau	Somme longueur (km)
Réseau EP	296.51
Réseau EU	278.87 (refoulement inclus)
Réseau Unitaire	186.98
Réseau autres communes	1,6
<b>Total</b>	<b>763.96</b>

- **D'après le SIAV** : Le réseau d'assainissement affermé présente une longueur de 785.09 km (prenant en compte 8.9 km de réseau autres communes : Anzin, Beuvrages, Escaupont, Hérin, Onnaing, Petite-forêt, Raismes, Trith St Léger)

La répartition selon le type de réseau est la suivante :

Type de réseau	Somme longueur calculée (km)
Réseau EP	307.15
Réseau EU	287.54
Réseau Unitaire	190.40
<b>Total</b>	<b>785.09</b>

## 2) **Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif**

### **2.1 - Fixation des tarifs en vigueur**

Les tarifs collectivité applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont identiques à ceux applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et ont été fixés par le comité syndical lors de sa séance du 9 juillet 2014. Ces tarifs ont été reconduits pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Les tarifs concernant la part revenant à la Société Eau et Force sont fixés par la convention d'exploitation provisoire applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le service est assujetti à la TVA.

### **2.2 - Prix du service de l'assainissement collectif**

Le prix du service comprend :

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les volumes sont relevés semestriellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### **2.2.1 – Redevance de modernisation des réseaux de collecte**

*La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.*

*Elle est unique sur l'ensemble du service.*

	1er jan 2015	<b>1er jan 2016</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2660	<b>0,2660</b>

**2.2.2 - Evolution du tarif de l'assainissement collectif**

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b><u>Part de l'exploitant</u></b>	8 communes			
	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	-	-	-
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1,2557	0,8837	-29,62%
	Bruay-sur-l'Escaut			
	Part fixe	0,00	0,00	0,00%
	Part proportionnelle	1,2151	0,8837	-27,27%
<b><u>Part de la collectivité</u></b>	8 communes			
	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	-	-	-
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1,5479	1,9199	+24,03%
	Bruay-sur-l'Escaut			
	Part fixe	-	-	-
	Part proportionnelle	1,5885	1,9199	+20,86%
<b><u>Redevances et taxes</u></b>	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2660	0,2660	-
	TVA	10 %	10%	-

*\*Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>*

**2.2.3 - Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)**

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b><u>Exploitant</u></b>			
8 communes	1,2557	0,8837	-29,62%
Bruay-sur-l'Escaut	1,2151	0,8837	-27,27%
<b><u>Collectivité</u></b>			
8 communes	1,5479	1,9199	+24,03%
Bruay-sur-l'Escaut*	1,5885	1,9199	+20,86%
<b><u>Redevance de modernisation des réseaux de collecte</u></b>	0,2660	0,2660	-
<b><u>TVA</u></b>	0,3070	0,3070	-
<b><u>Total [€ TTC]</u></b>			
<b>8 communes</b>	<b>3,38</b>	<b>3,38</b>	-
<b>Bruay-sur-l'Escaut</b>	<b>3,38</b>	<b>3,38</b>	-

### 2.3 - Recettes d'exploitation

#### 2.3.1 - Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	7 205 624,20	<b>7 971 428,07</b>	+10,63%
Autres services	1 545 253,45	<b>522 432,75</b>	-66,19%
Autres recettes	397 692,89	<b>245 670,94</b>	-38,23%
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	351 577,00	<b>741 313,00</b>	+110,85%
Contributions d'autres services	-		
Contributions au titre des eaux pluviales	2 092 804,14	<b>2 300 802,86</b>	+9,94%
Contributions exceptionnelles du budget général	-		
<b>TOTAL</b>	<b>11 592 951,68</b>	<b>11 781 647,62</b>	<b>+1,63%</b>

#### 2.3.2 - Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	5 691 840	<b>5 085 720</b>	-10,65%
8 communes	5 252 110	<b>4 659 720</b>	-11,28%
<b>Bruay-sur-l'Escaut</b>	<b>439 730</b>	<b>426 000</b>	<b>-3,12%</b>



### 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

*Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.*

#### 3.1 - Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

*La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.*

	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	11,47 ans	10,12 ans

#### 3.2 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

*Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.*

*Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.*

	2014	2015
<u>Taux d'impayés</u>		
6 communes	0,29%	2,70%
Bruay-sur-l'Escaut	0,31%	0,93%
Maing et Monchaux	1,28%	4,03%

#### 3.3 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

*Nombre d'abonnés / Nombre potentiel d'abonnés situé dans la zone d'assainissement collectif (=Nombre d'abonnés en assainissement non collectif)*

Nombre d'abonnés sur le territoire du SIAV en 2015	Nombre d'abonnés en assainissement non collectif en 2015	% de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
38 702	84	99,8%

**3.4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2 B)**

**EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USÉES (Plan et inventaire des réseaux)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)</b>	
<b>10 points</b> : Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10
<b>5 points</b> : Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5
<i>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15</i>	
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points)</b>	
<b>10 points</b> : Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10
<b>1 à 5 points</b> : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	4 (92 %)
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui
<b>0 à 15 points</b> : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	11 (64%)
<i>Total des points obtenus pour l'inventaire des réseaux : 25 points sur 30</i>	
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points) (Points à prendre en compte dans le calcul de l'indice si le seuil des 40 points ci-dessus est atteint)</b>	
<b>0 à 15 points</b> : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 (18%)
<b>10 points</b> : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, refoulement, déversoirs...)	10
<b>10 points</b> Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10

<b>10 points</b> : Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
<b>10 points</b> : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) pour chaque tronçon de réseau	10
<b>10 points</b> : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
<b>10 points</b> : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
<i>Total des points obtenus pour AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX: 40 points sur 75</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>80/120</b>

**Indicateur n°E.4.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

**Indicateur n°E.4.3. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

**Indicateur n°E.4.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)**

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BRUAY SUR ESCAUT**

<b>P203.3</b>			<b>P205.3</b>			<b>P204.3</b>		
Conformité Réseau			Conformité Performance Station			Conformité Equipement Station		
ERU	National	Locale	ERU	National	Locale	ERU	National	Locale
C	C	C	C	C	C	C	C	C

C : conforme

NC : Non Conforme

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES**

<b>P203.3</b>			<b>P205.3</b>			<b>P204.3</b>		
Conformité Réseau			Conformité Performance Station			Conformité Equipement Station		
ERU	National	Locale	ERU	National	Locale	ERU	National	Locale
C	C	C	C	C	C	C	C	C

C : conforme

NC : Non Conforme

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE ST SAULVE**

<b>P203.3</b>			<b>P205.3</b>			<b>P204.3</b>		
Conformité Réseau			Conformité Performance Station			Conformité Equipement Station		
ERU	National	Locale	ERU	National	Locale	ERU	National	Locale
C	C	C	C	C	C	C	C	C

C : conforme

NC : Non Conforme

**3.8 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

	Agglomération de Valenciennes (périmètre affermé)	Maing et Monchaux Sur Ecaillon	Bruay-Sur-Escout
Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte	100 %	Non concerné	100 %

**3.9 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000

**4 demandes en 2015 pour un nombre d'habitant desservis de 96 913**

**3.10 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

- Calculé par le délégataire Eau et Force : 12 sur les 8 communes du SIAV (source : RAD 2015)
- Calculé par le délégataire Eau et Force : 13 sur Bruay-sur-Escout (source : RAD 2015)

**Soit 25 points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.**

**3.11 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)**

Moyenne annuelle du linéaire de réseaux d'eaux usées et unitaires (hors branchements) renouvelés (à l'identique et renforcés) au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100

Un taux moyen de renouvellement de 0,35%, pour l'année 2015.

En 2014, le taux moyen de renouvellement était de 0.42 %

**P253.2 = 0,35%**

**3.12 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'auto-surveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Formule de calcul :**

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire.

BRUAY SUR ESCAUT			
Site	Paramètres	A réaliser dans le cadre réglementaire	Réalisées par le délégataire
<i>STEP de Bruay sur Escaut</i>	<b>DBO5</b>	12	13
	<b>DCO</b>	24	25
	<b>MES</b>	24	25
	<b>NTK, NH4, NO3, No2, NGL</b>	12	13
	<b>Pt</b>	12	13

Le nombre d'analyse est conforme et même supérieur au nombre d'analyses demandées par la réglementation en vigueur (Arrêté Ministériel du 22 juin 2007 abrogé par celui du 21 juillet 20 et l'Arrêté Préfectoral de Prescription Spécifiques du 13 mars 2008.

Conformité = 100%

VALENCIENNES			
Site	Paramètres	A réaliser dans le cadre réglementaire	Réalisées par le délégataire
<i>STEP de Valenciennes</i>	<b>DBO5</b>	104	124
	<b>DCO</b>	156	170
	<b>MES</b>	156	170
	<b>NTK, NH4, NO3, No2, NGL</b>	104	119
	<b>Pt</b>	104	119

Le nombre d'analyse est conforme et même supérieur au nombre d'analyses demandées par la réglementation en vigueur (Arrêté Ministériel du 22 juin 2007 abrogé par celui du 21 juillet 20 et l'Arrêté Préfectoral de Prescription Spécifiques du 13 mars 2008.

Conformité = 100%

SAINT SAULVE			
Site	Paramètres	A réaliser dans le cadre réglementaire	Réalisées par le délégataire
<i>STEP de Valenciennes</i>	<b>DBO5</b>	12	12
	<b>DCO</b>	12	12
	<b>MES</b>	12	12
	<b>NTK, NH4, NO3, No2, NGL</b>	4	4
	<b>Pt</b>	4	4

Le nombre d'analyse est conforme au nombre d'analyses demandées par la réglementation en vigueur (Arrêté Ministériel du 22 juin 2007 abrogé par celui du 21 juillet 20 et l'Arrêté Préfectoral de Prescription Spécifiques du 13 mars 2008).

Conformité = 100%

**P254.3 = 100%**

**3.13 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) :**

<p>La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux</p>		
	<b>Agglomération de Valenciennes</b>	<b>Bruay-Sur-Escout</b>
<b>A. - Eléments communs à tous les types de réseaux :</b>		
+ 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) ;	20	20
+ 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;	10	10
+ 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	20	20
+ 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 en application code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2224-6, L. 2224-10 à 15 et L. 2224-17, R. 2224-6 à R. 2224-17	30	20
+ 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 en application code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2224-6, L. 2224-10 à 15 et L. 2224-17, R. 2224-6 à R. 2224-17	10	10
+ 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Non concerné dans APPS*	Non concerné dans APPS*
<b>*Arrêté préfectoral des prescriptions spécifiques</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
<b>B. – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</b>		
+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0	0

<b>C. - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>		
+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>110</b>

### 3.14 - Taux de réclamations (P.258.1)

<p>Réclamations reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité</p> <p>Nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000</p> <p>Réclamations : écarts ou non-conformités vis à vis d'engagements contractuels, engagements de service, notamment au regard du règlement de service ou vis à vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix</p>	<p>Calculé par le Délégué Eau&amp;Force :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14,2 pour les 8 communes</li> <li>• 8,5 pour Bruay sur l'Escaut</li> </ul>
---	---

## 4) Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### 4.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
Agglomérations d'assainissement	Val	Bruay
+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 4.2 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

<p>L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le (Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100</p>	<p>84 parcelles qui sont en ANC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 conformes en 2015</li> <li>- 2 non conformes en 2015 avec risques avérés</li> <li>- 2 contrôles 2015 non réceptionnés</li> </ul> <p style="text-align: center;">En conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 86 contrôles ont été réalisés depuis 2012</li> <li>- Dont 14 conformes</li> <li>- 28 non conformes avec risques avérés de pollution de l'environnement</li> <li>- 10 non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</li> <li>- 4 contrôles de conception</li> <li>- Il manque 23 contrôles non reçus à ce jour</li> </ul>
---	--

## 5) Financement des investissements

*5.1 - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
<b>TRAVAUX EAUX USEES € TTC</b>			
AULNOY	450 262,33		
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	379 791,05		
FAMARS	8 343,00		
LA SENTINELLE	32 623,10	4 500,00	
MAING	480 503,79		
MARLY	484 898,09		
MONCHAUX	57 356,05	237 175,00	
SAINT SAULVE	138 798,43		
VALENCIENNES	1 787 235,01		
TRAVAUX COMMUNS AUX NEUFS VILLES	869 947,00	60 132,65	
<b>TOTAL EU</b>	<b>4 689 757,85</b>	<b>301 807,65</b>	<b>0,00</b>
<b>TRAVAUX EAUX PLUVIALES € TTC</b>			
AULNOY	178 516,38	173 656,80	177 550,00
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	254 489,24		285 832,00
FAMARS	6 828,60		59 852,00
LA SENTINELLE	14 429,21		80 267,00
MAING	74 830,99		96 528,00
MARLY	423 750,44		272 285,00
MONCHAUX	7 619,00		12 957,00
SAINT SAULVE	54 950,76		264 355,00
VALENCIENNES	420 435,41		1 038 374,00
TRAVAUX COMMUNS AUX NEUF VILLES	119 294,50		
<b>TOTAL EP</b>	<b>1 555 144,53</b>	<b>173 656,80</b>	<b>2 288 000,00</b>

**5.2 - Etat de la dette**

Les états de la dette au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 font apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	50 782 826,31 €	56 492 365,02
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	5 455 332,78 €	5 778 831,87
dont en intérêts	2 751 202,27 €	2 810 827,33
dont en capital	2 704 130,51 €	2 968 004,54

**5.3 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

	2014	2015
Montant des amortissements	4 468 323,34 €	3 575 981,61€



## 6) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 6.1 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2014	2015
Nombre de demandes reçues (cf. rapport SEF)	197	169
Montant des abandons de créance	nc	nc
Versement à un fonds de solidarité	nc	nc

### 6.2 - Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel



## 7) Prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> :

	1er jan 2015	1er jan 2016	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable (Eau et Force)	222,73	223,58	+0,38%
de l'assainissement collectif (SEF)	150,68	106,04	-29,63%
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable (SEV)	5,00	10,00	+100,00%
pour l'assainissement collectif (SIAV)	185,75	230,39	+24,03%
<b>Agence de l'eau</b>			
Préservation des ressources	11,90	11,67	-1,93%
Modernisation des réseaux de collecte	31,92	31,92	-
Lutte contre la pollution	46,56	46,56	-
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	12,53	12,85	+2,55%
pour l'assainissement collectif	33,64	33,64	-
pour l'Agence de l'Eau	6,41	6,39	-0,31%
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	240,26	246,43	+2,57%
pour l'assainissement collectif	370,07	370,07	-
pour l'Agence de l'Eau	96,79	96,54	-0,26%
<b>Total TTC global</b>	<b>707,12</b>	<b>713,04</b>	<b>+0,84%</b>
<b>PRIX AU M3</b>	<b>5,89</b>	<b>5,94</b>	<b>+0,84%</b>

## 8) Indicateurs en lien avec l'Holacracy.

### 8.1 – Présentation générale de l'Holacracy.

L'Holacracy est une nouvelle technique managériale pour les organisations. Elle permet à la structure, publique ou privée, d'améliorer son efficacité en abolissant totalement les règles hiérarchiques (jeux de domination se déployant au détriment de tout individu).

On ne parle plus de conflits interpersonnels mais plutôt de tensions ressenties par l'être humain qui sont désormais qualifiées comme étant l'expression d'un besoin de mutation. On différencie alors les êtres humains et les organisations pour éviter de mélanger relation humaines et professionnelles.

L'Holacracy permet de désamorcer les conflits internes grâce à un processus cadré et défini. La notion hiérarchique étant ainsi supprimée, laisse place à la responsabilisation de chaque acteur qui détient dès lors un rôle important, incluant des missions répondant à la « raison d'être » de la structure.

La « raison d'être » définit en quelques mots ses croyances, sa vision, ses volontés et ses objectifs ainsi que sa politique globale. La « raison d'être » du SIAV est : « Rendons l'eau à sa nature »

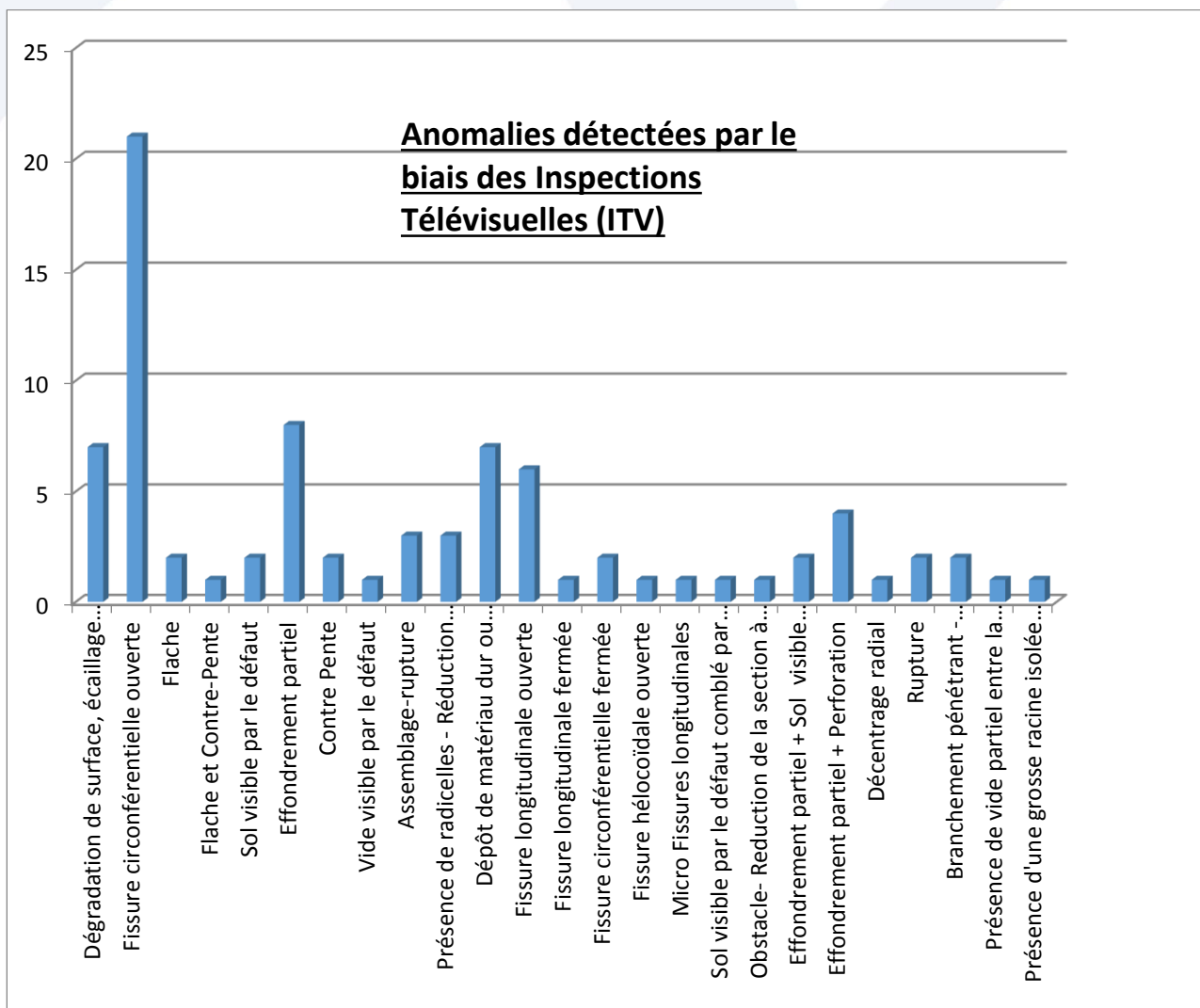
Pour résumer, l'organisation devient circulaire et non plus pyramidale. Chaque cercle correspond à un pôle de compétence. Sont élus à l'intérieur de chaque cercle un premier lien et un second lien qui ont pour mission de coordonner l'information et d'améliorer la communication entre les cercles.

Chaque cercle regroupe un ensemble de rôles destinés à mettre en œuvre la raison d'être de chaque compétence dont la structure a besoin pour un fonctionnement optimal. Un rôle est défini par son nom, sa raison d'être, c'est-à-dire pourquoi il existe, par ses redevabilités, c'est-à-dire ce que les autres rôles attendent de lui et éventuellement par ses domaines.

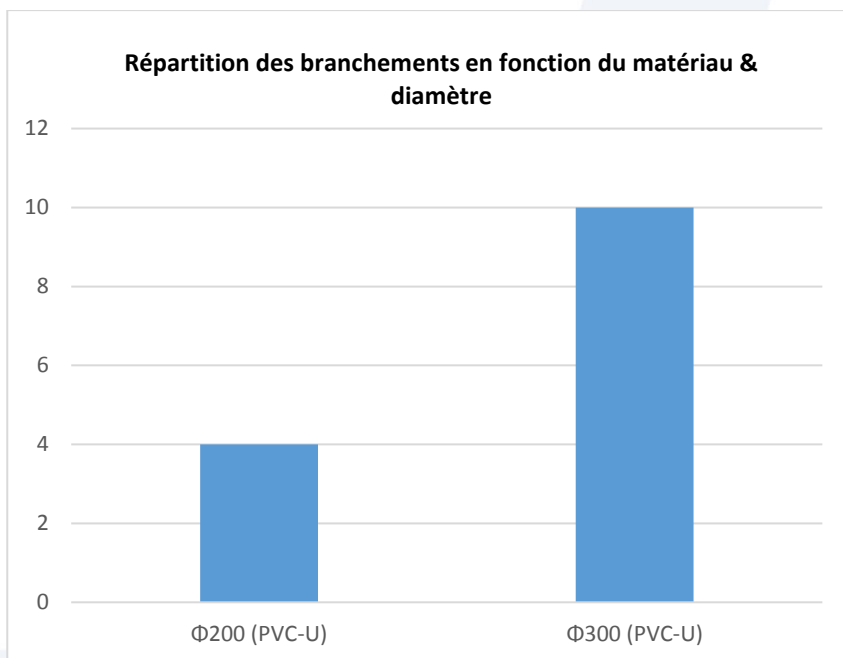
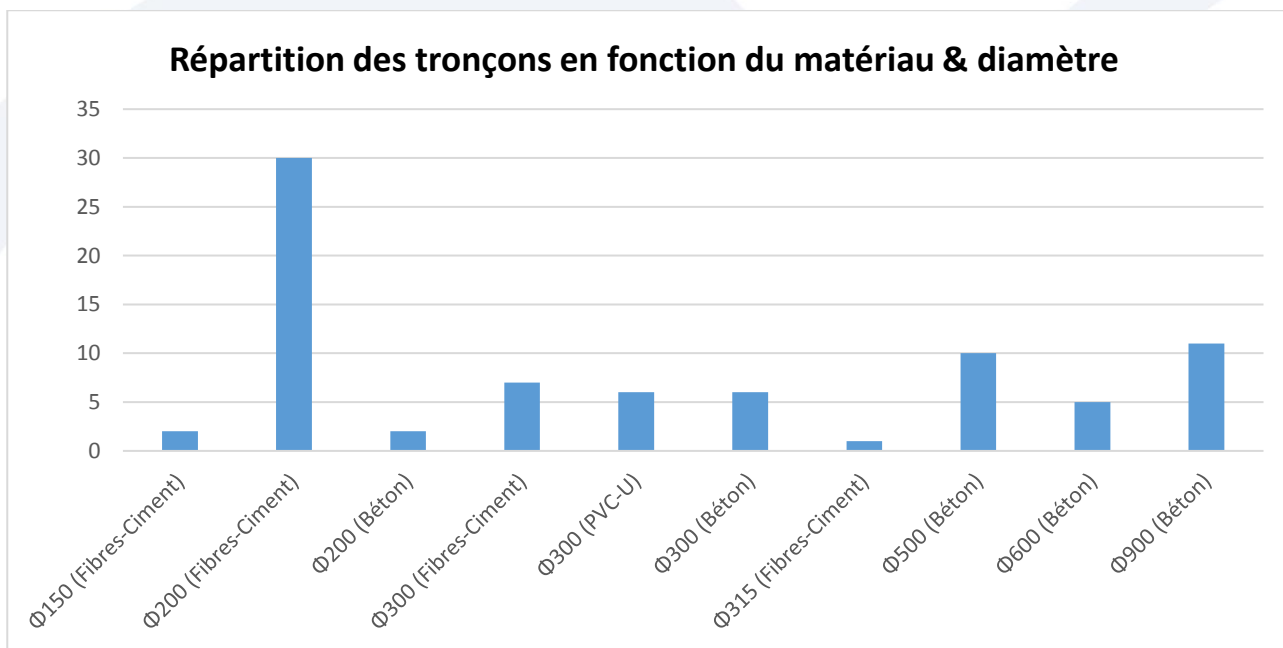
8.2 – Indicateurs du cercle « Gestion Patrimoniale »

➤ Rôle « Connaissance du patrimoine »

➔ Indicateur « Anomalies détectées par Inspections Télévisuelles (ITV) »



→ **Indicateur « Répartition des tronçons en fonction du matériau & du diamètre »**



➤ Rôle « Gestion des rétrocessions »

➔ **Indicateur « Bilan des rétrocessions 2015 »**

Commune	Lotissement
Aulnoy-Lez-Valenciennes	La Bergère
	Route de l'Eau (Université)
Marly	14 logements (Chemin d'Aulnoy)

➤ Rôle « Gestion des servitudes »

➔ **Indicateur « Bilan des servitudes 2015 »**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV) gère plusieurs centaines de kilomètres de réseaux publics d'assainissement. Parmi ces réseaux, pour des raisons techniques et notamment gravitaires, certains traversent des parcelles privées, des parcelles privées communales, ou encore quelques parcelles privées Départementales.

De nombreux réseaux traversant des parcelles privées n'ont jamais fait l'objet d'établissement de servitude au profit du SIAV. Or, le Syndicat doit disposer d'un droit d'accès lui permettant d'intervenir sur ces réseaux en cas de difficultés, ou plus généralement pour en assurer l'entretien. De fait il est indispensable d'établir les actes de servitudes correspondantes, en application de l'article L.152-1 du code rural et suivants, modifié par la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 art 27.

La servitude permet :

- De créer des réseaux publics d'assainissement et d'eau pluviale en domaine privé.
- D'intervenir sur ces réseaux afin d'en assurer l'entretien ou le renouvellement.
- De fixer les modalités de gestion des réseaux et de leurs emprises ainsi créés (droits et obligations des parties).

Pour une remise à plat de la situation, un travail d'identification de servitudes existantes mais non régularisées a été entrepris et est actuellement toujours en cours. À ce travail d'actualisation, s'ajoute celui de l'accompagnement des travaux neufs pour lesquels, lorsque cela est nécessaire, les servitudes sont réalisées de façon concomitante.

C'est par la création d'une unité spécifique de gestion patrimoniale et la gestion par le SIAV de son propre système d'information géographique (SIG) que ce travail est aujourd'hui rendu possible.

Il est à noter que l'établissement des servitudes requière des procédures administratives longues :

- Identification des servitudes ;
- Établissement d'un relevé topographique pour définir le tracé exact ;
- Inspection télévisée des réseaux anciens pour détection des éventuels dysfonctionnements ;
- Information des propriétaires et établissement des documents administratifs ;
- Délibération du comité syndical ;
- Ratification des actes ;
- Transmission des pièces à un office Notarial pour enregistrement au service des domaines ;
- Intégration au SIG du SIAV.

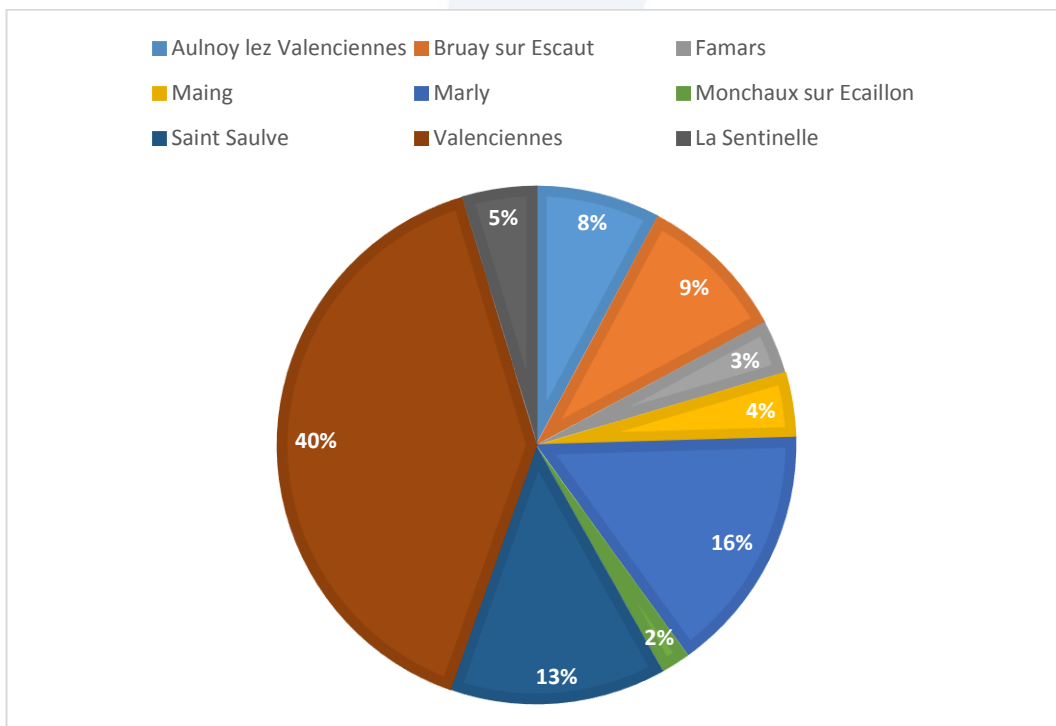
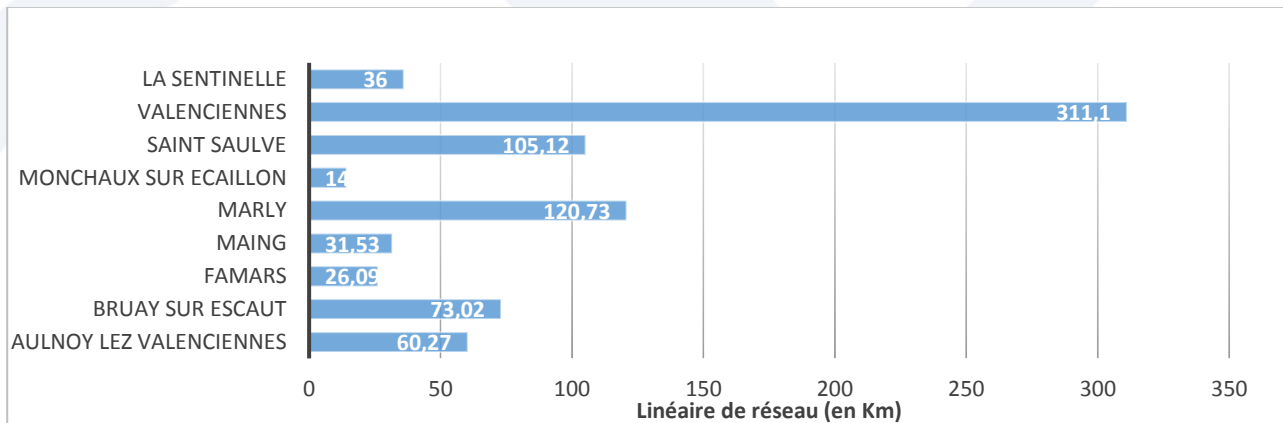
Quelques chiffres :

- Identification à ce jour de 17 700 tronçons de canalisation suspectés d'être situés en terrain privé ou terrain privé communal.
- Nombre de dossiers de conventions de servitude traitées en accompagnement de travaux du SIAV : 50
- Nombre de parcelles examinées susceptibles d'être en situation de servitude situées en terrains privé public : 1200

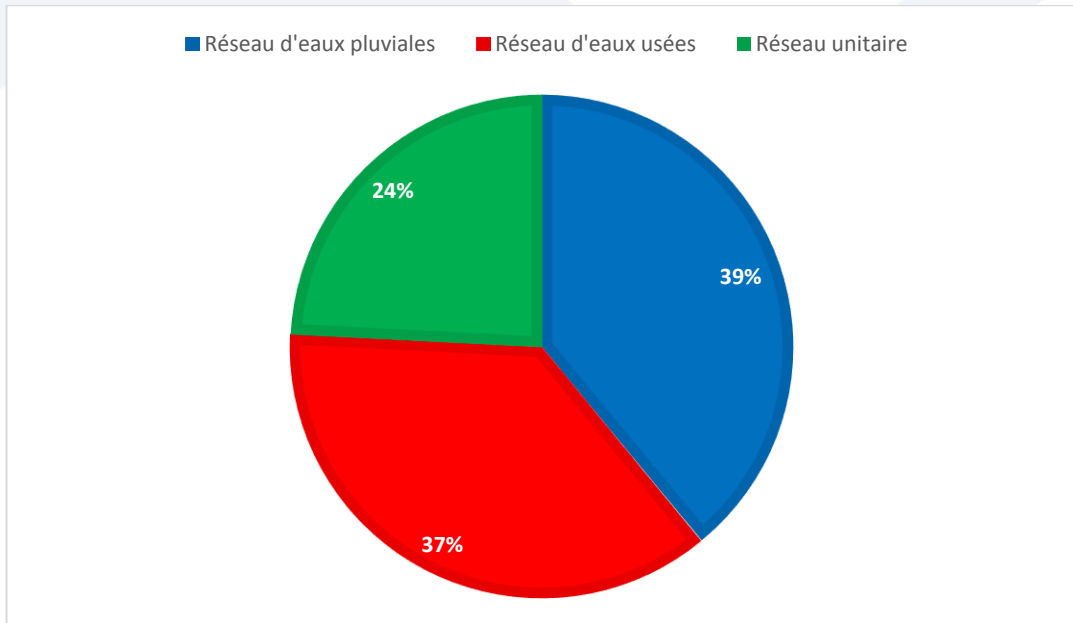
Nombre de parcelles identifiées à ce jour dans cette situation : 235 soit 19,6 %.

➤ Rôles « Administrateur technique SIG » & « Administrateur fonctionnel SIG »

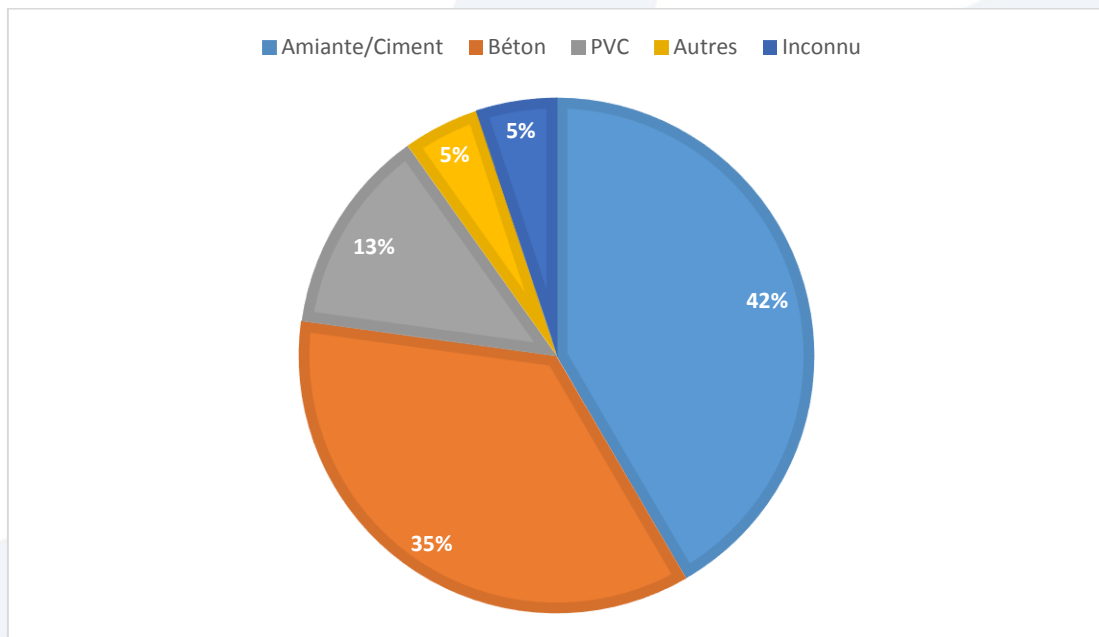
➔ Indicateur « Linéaire de réseau par commune & répartition par commune »



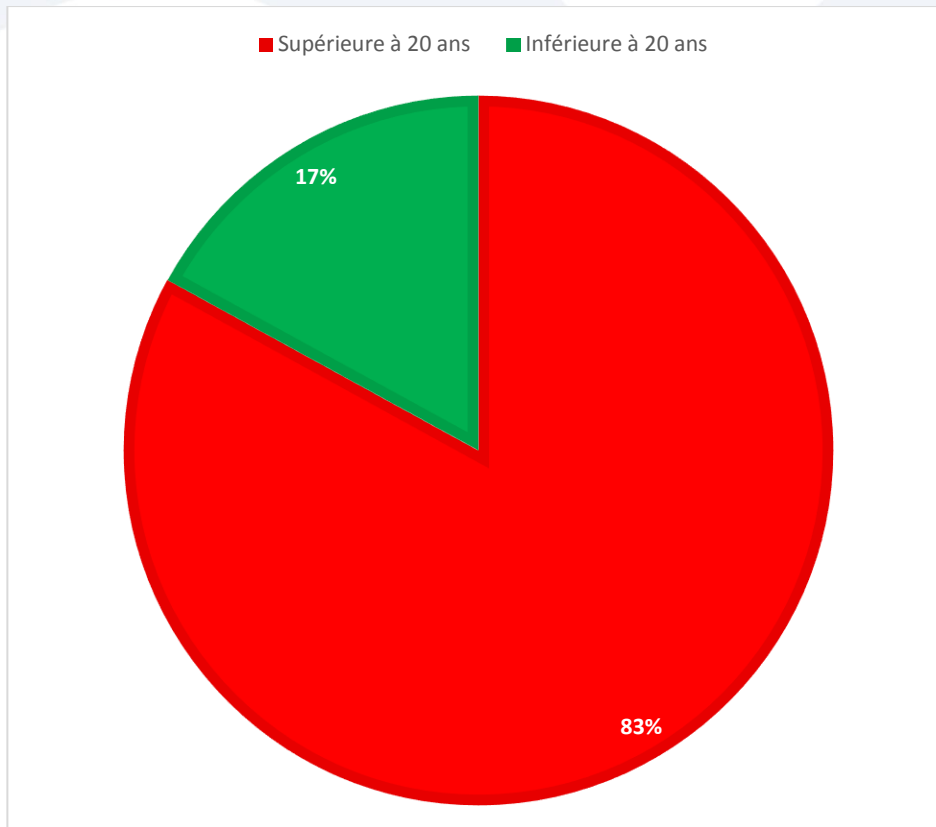
→ **Indicateur « Répartition du linéaire de réseau par type de réseau pour les communes du SIAV »**



→ **Indicateur « Répartition du linéaire de réseau par type de matériau pour les communes du SIAV »**

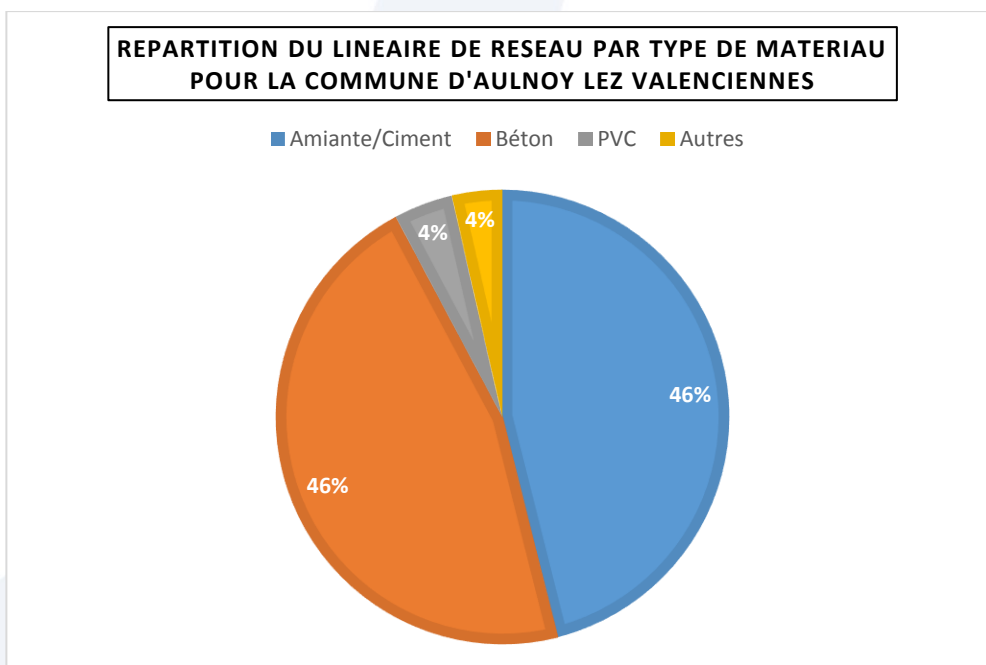
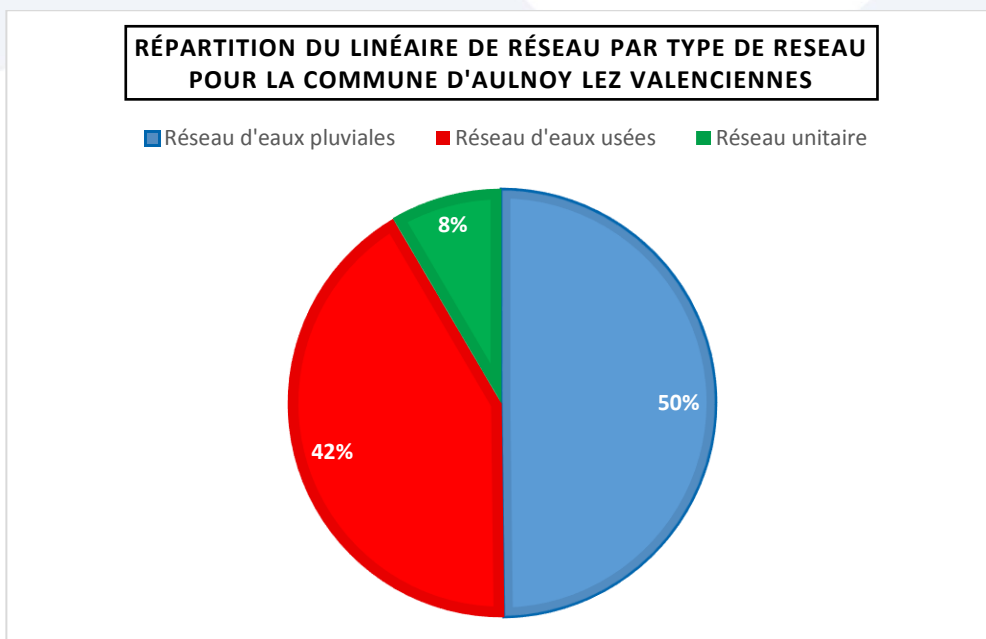


→ **Indicateur « Répartition du linéaire de réseau par date de pose pour les communes du SIAV »**



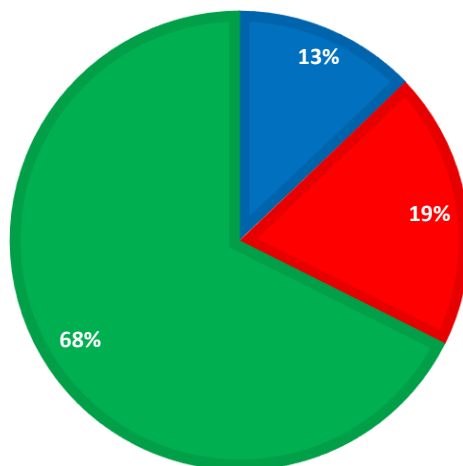
**NB :** La donnée date de pose n'est pas suffisamment fiable pour l'analyser commune par commune. Le choix des plus ou moins 20 ans vient de la donnée date de pose plus précise et mieux renseignée sur les 20 dernières années

→ **Indicateur « Répartition du linéaire de réseau par type de réseau et par type de matériau commune par commune »**



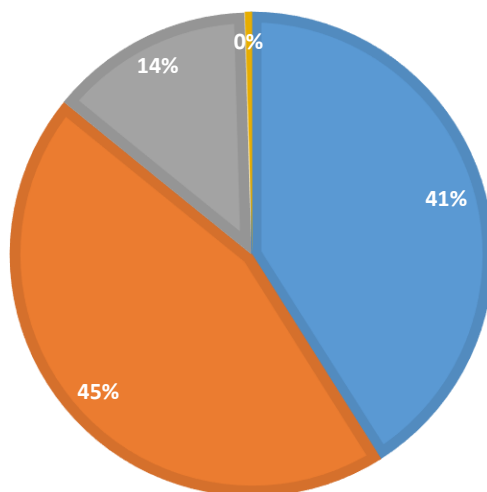
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU  
POUR LA COMMUNE DE BRUAY SUR ESCAUT**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



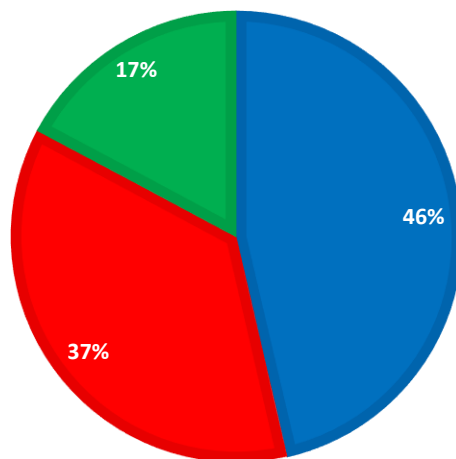
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE MATERIAU  
POUR LA COMMUNE DE BRUAY SUR ESCAUT**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres



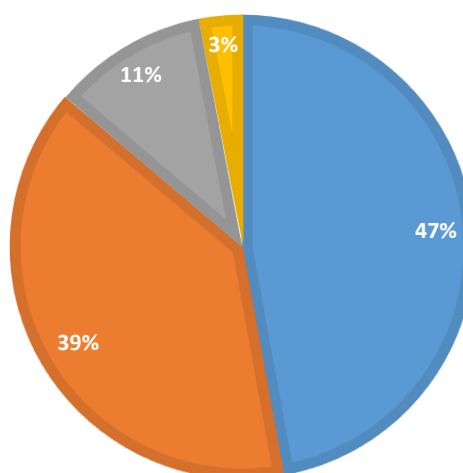
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU  
POUR LA COMMUNE DE FAMARS**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



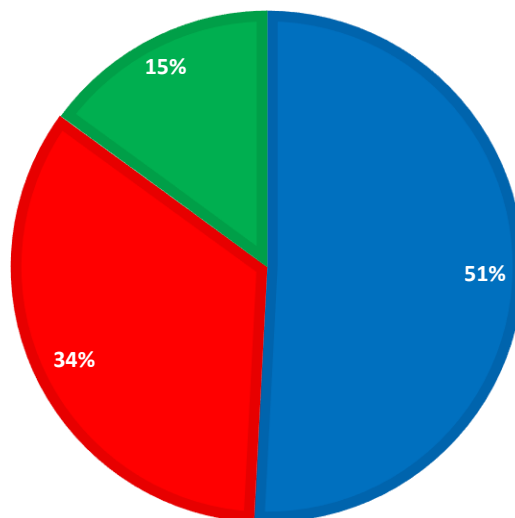
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE  
MATERIAU POUR LA COMMUNE DE FAMARS**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres



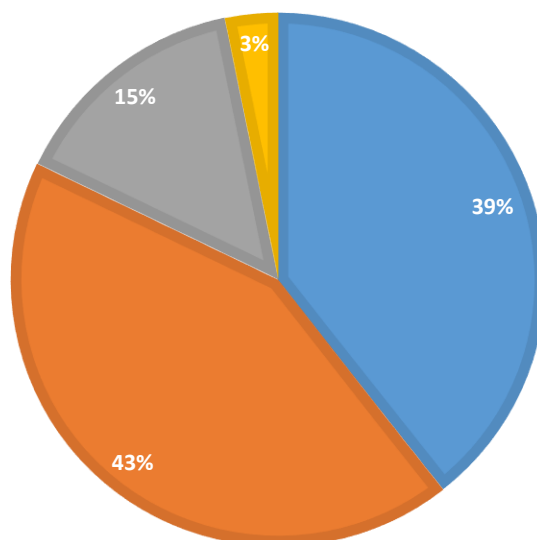
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU POUR LA COMMUNE DE LA SENTINELLE**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



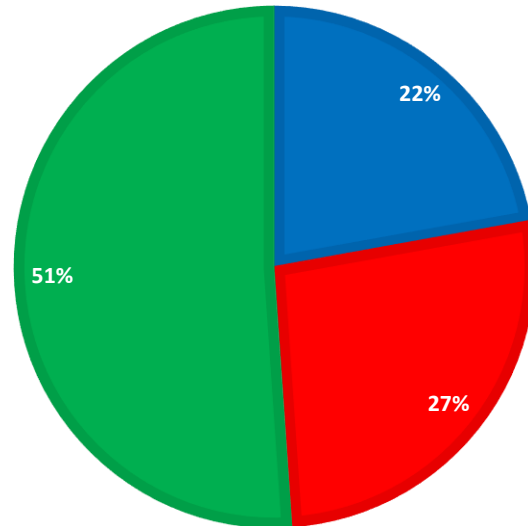
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE MATERIAU POUR LA COMMUNE DE LA SENTINELLE**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres



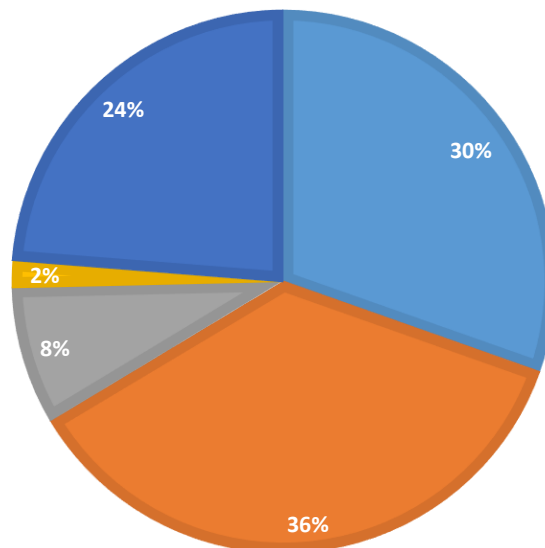
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU POUR LA COMMUNE DE MAING**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



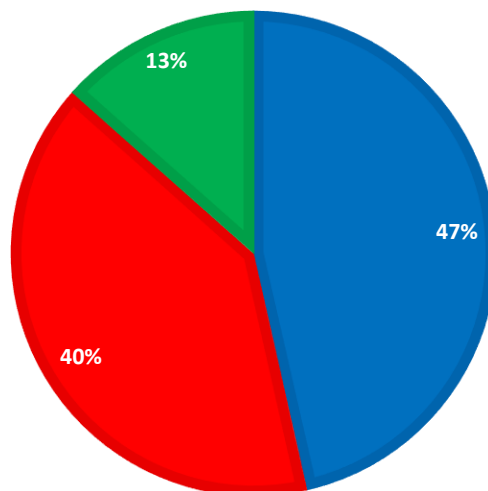
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE MATERIAU POUR LA COMMUNE DE MAING**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres ■ Inconnu



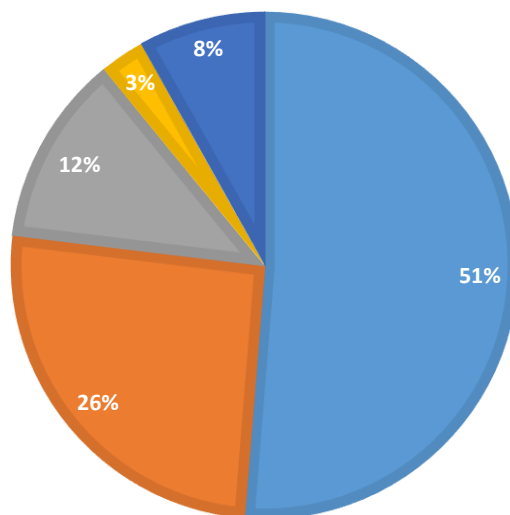
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU  
POUR LA COMMUNE DE MARLY**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



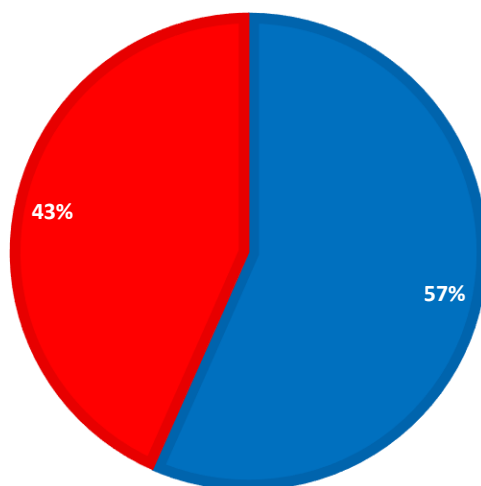
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE  
MATERIAU POUR LA COMMUNE DE MARLY**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres ■ Inconnu



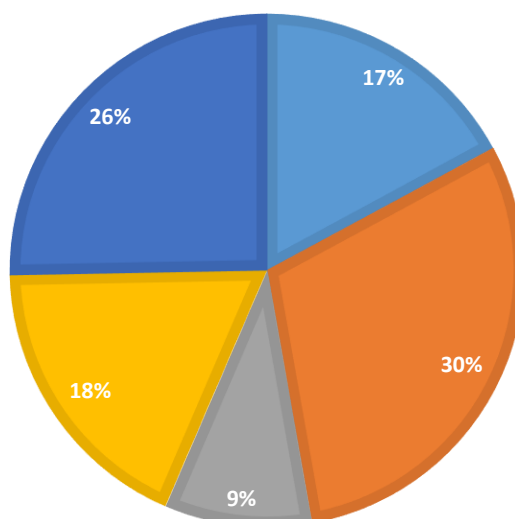
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE RESEAU  
POUR LA COMMUNE DE MONCHAUX SUR ECAILLON**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées



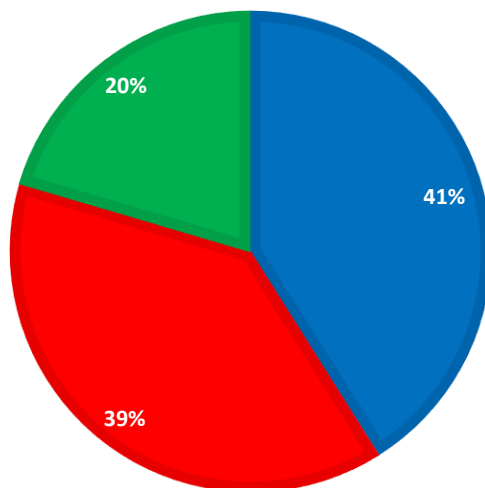
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR TYPE DE MATERIAU  
POUR LA COMMUNE DE MONCHAUX SUR ECAILLON**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Polyéthylène ■ Polypropylène



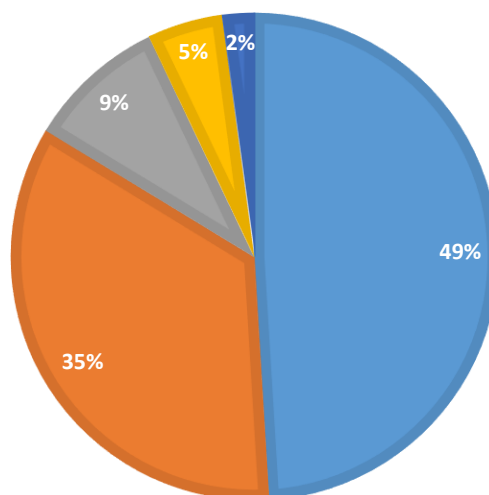
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR  
TYPE DE RESEAU POUR LA COMMUNE DE  
SAINT SAULVE**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



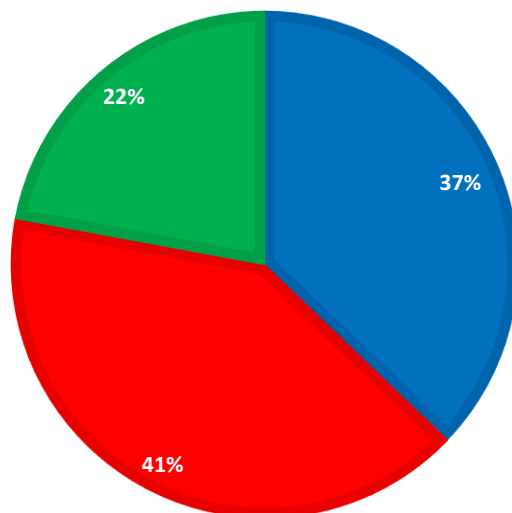
**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR  
TYPE DE MATERIAU POUR LA COMMUNE DE  
SAINT SAULVE**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres ■ Inconnu



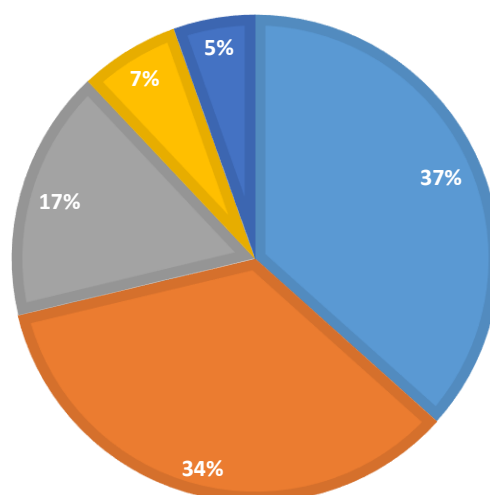
**RÉPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR  
TYPE DE RESEAU POUR LA COMMUNE DE  
VALENCIENNES**

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire



**REPARTITION DU LINEAIRE DE RESEAU PAR  
TYPE DE MATERIAU POUR LA COMMUNE DE  
VALENCIENNES**

■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres ■ Inconnu



→ **Indicateur « Nombre de branchement public par type de réseau figuré sur le SIG du SIAV, rapporté au nombre d'usagers »**

Grâce au SIG, pas moins de 2576 branchements sont répertoriés comme suit :

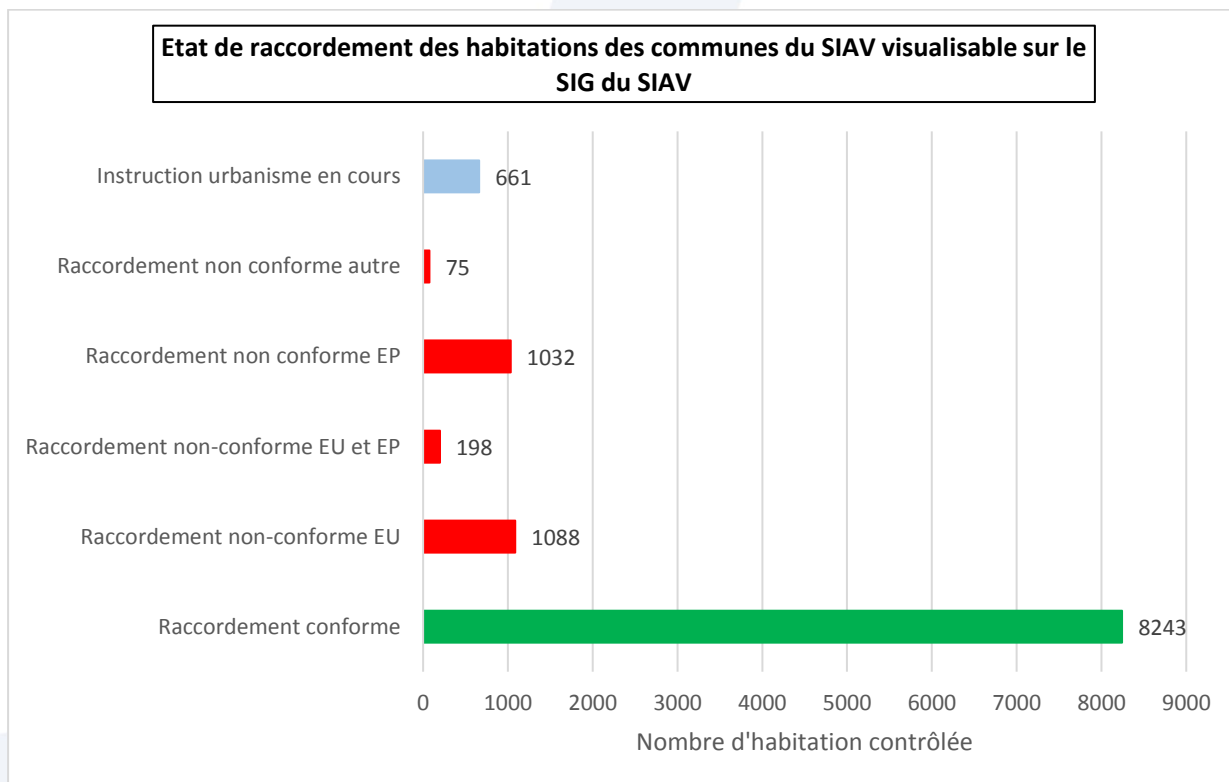
- Eaux pluviales (EP) : 726
- Eaux usées (EU) : 1277
- Unitaire (UN) : 573

Si nous désirons le coupler au nombre d'usagers pour montrer la faiblesse de cette donnée patrimoniale, il faut exclure les branchements EP puisqu'un usager aura soit un branchement EU ; soit un branchement UN.

Le nombre d'abonnés en 2015 est de 38702. Soit  $(1277+573) / 38702 = 0.047$

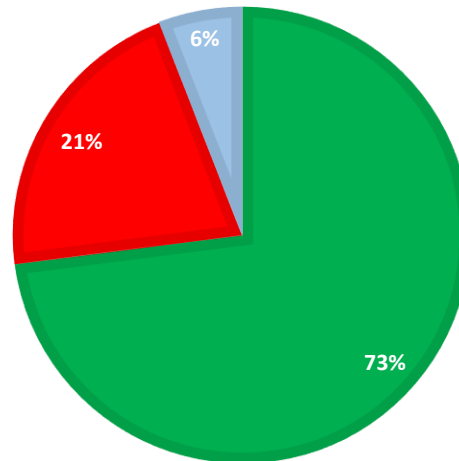
Le SIG ne visualise donc que 4.7% des branchements recevant des eaux usées.

→ **Indicateur « Raccordement des habitations visualisables sur le SIG du SIAV »**



REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DES COMMUNES DU SIAV VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV

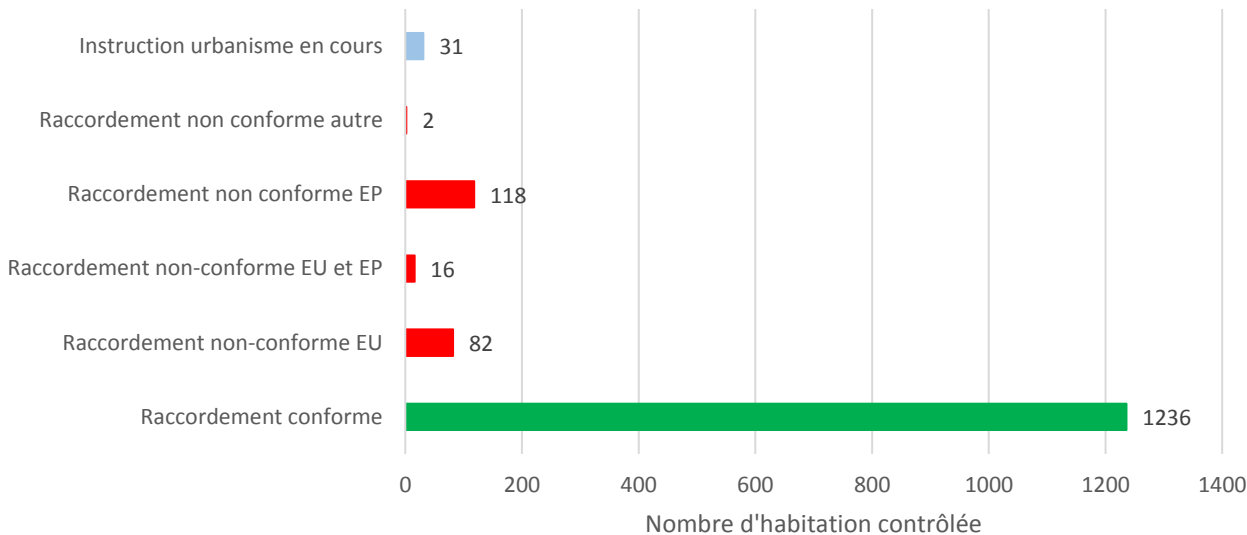
■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours



**NB :** Le nombre total d'habitation contrôlée visualisable sur le SIG est de 11297.

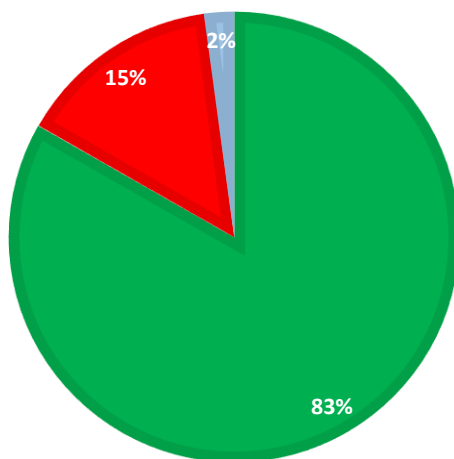
→ **Indicateur « Raccordement des habitations visualisables sur le SIG du SIAV commune par commune »**

**Etat de raccordement des habitations de la commune d'AULNOY LEZ VALENCIENNES visualisable sur le SIG du SIAV**

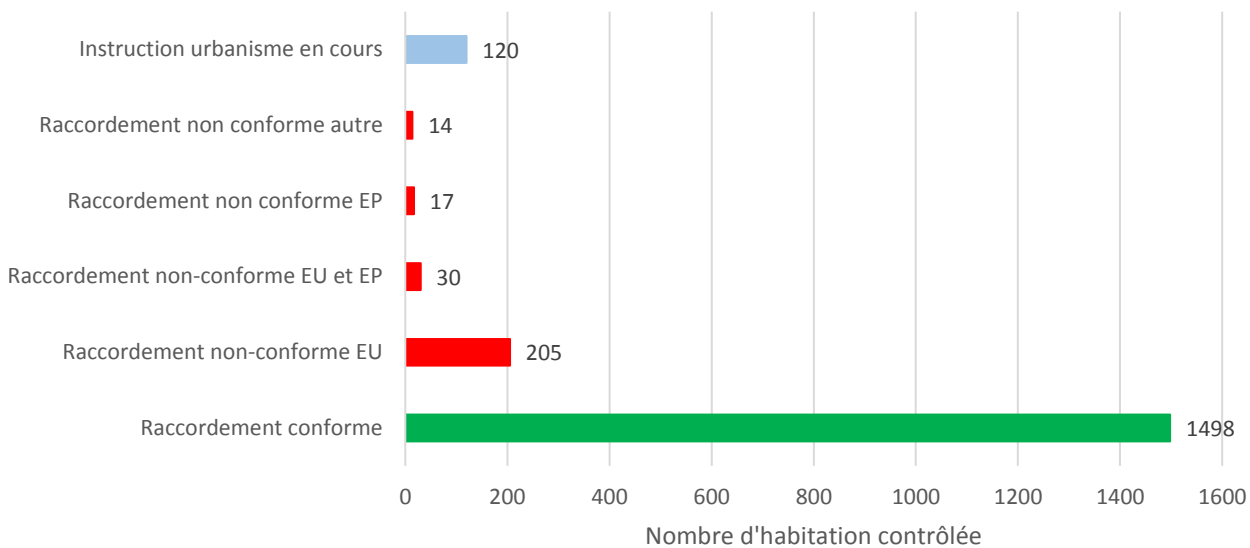


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE D'AULNOY LEZ VALENCIENNES VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

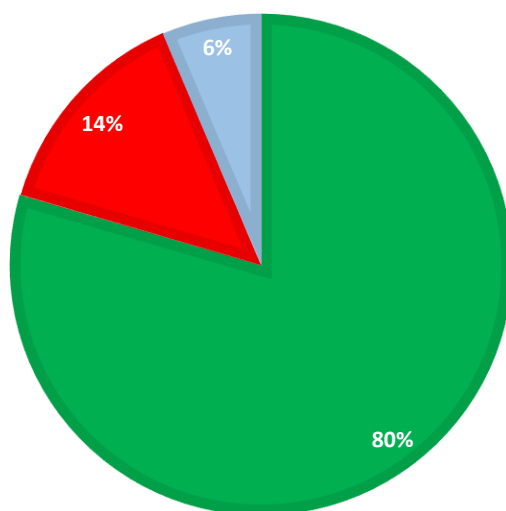


**Etat de raccordement des habitations de la commune de BRUAY SUR ESCAUT  
visualisable sur le SIG du SIAV**

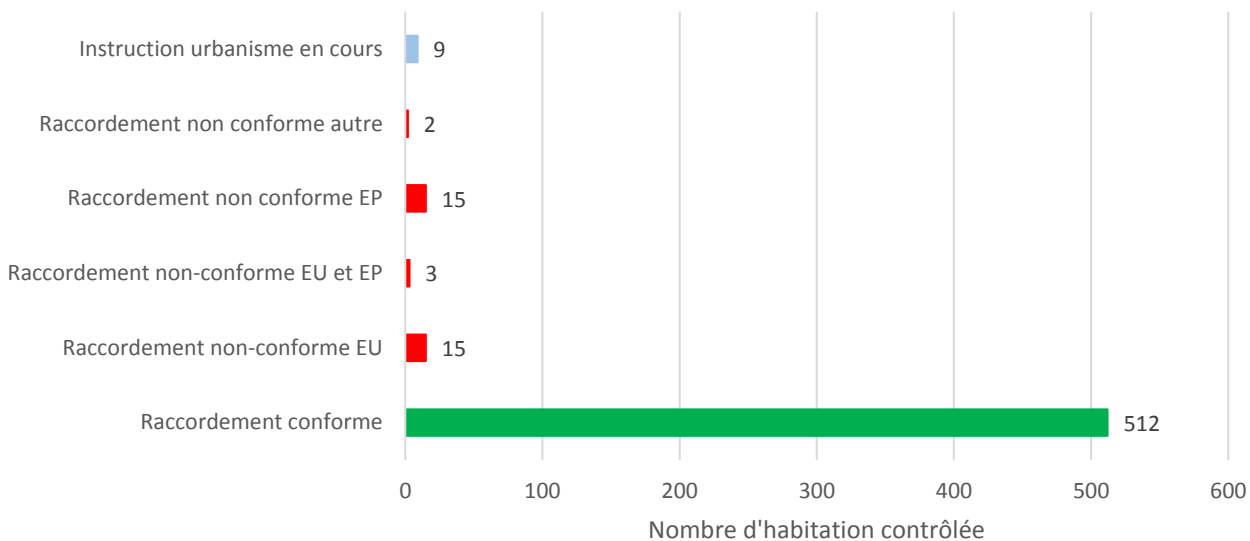


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES  
HABITATIONS DE LA COMMUNE DE BRUAY SUR ESCAUT  
VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

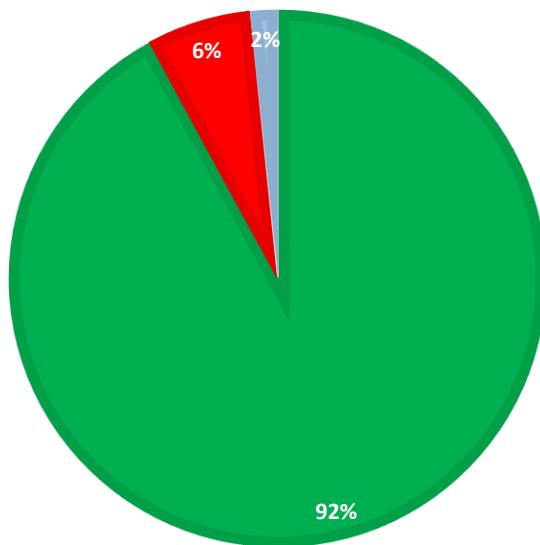


**Etat de raccordement des habitations de la commune de FAMARS visualisable sur le SIG du SIAV**

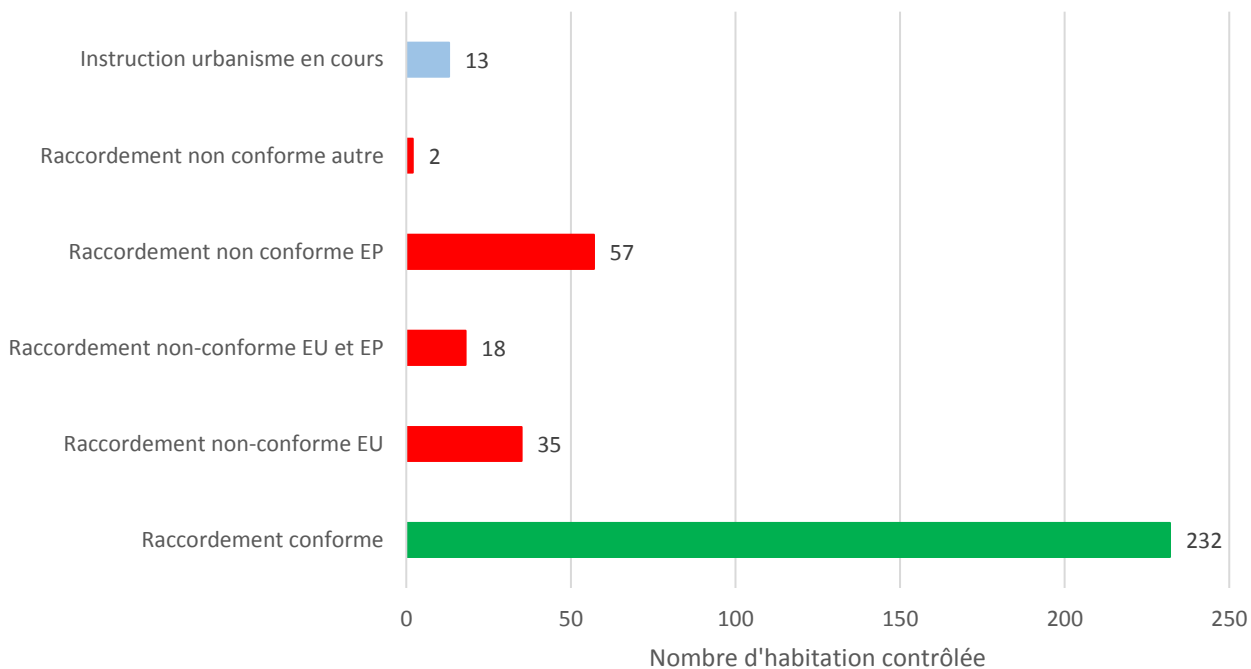


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE DE FAMARS VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

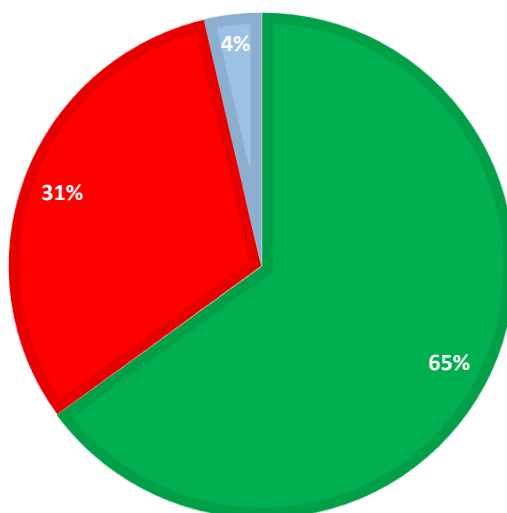


**Etat de raccordement des habitations de la commune de LA SENTINELLE  
visualisable sur le SIG du SIAV**

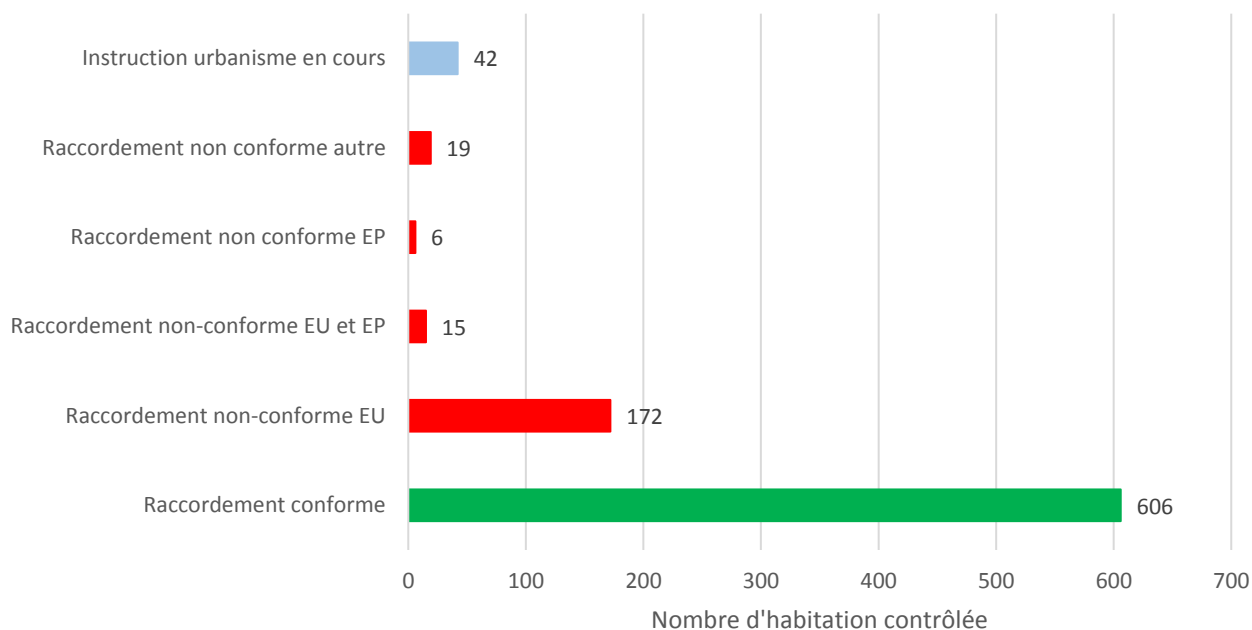


**ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE  
DE LA SENTINELLE VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

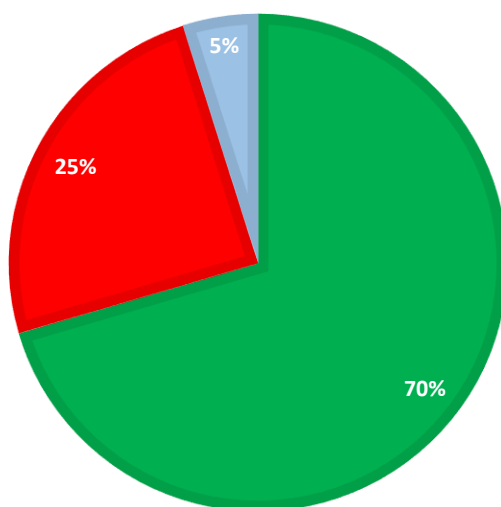


**Etat de raccordement des habitations de la commune de MAING visualisable sur le SIG du SIAV**

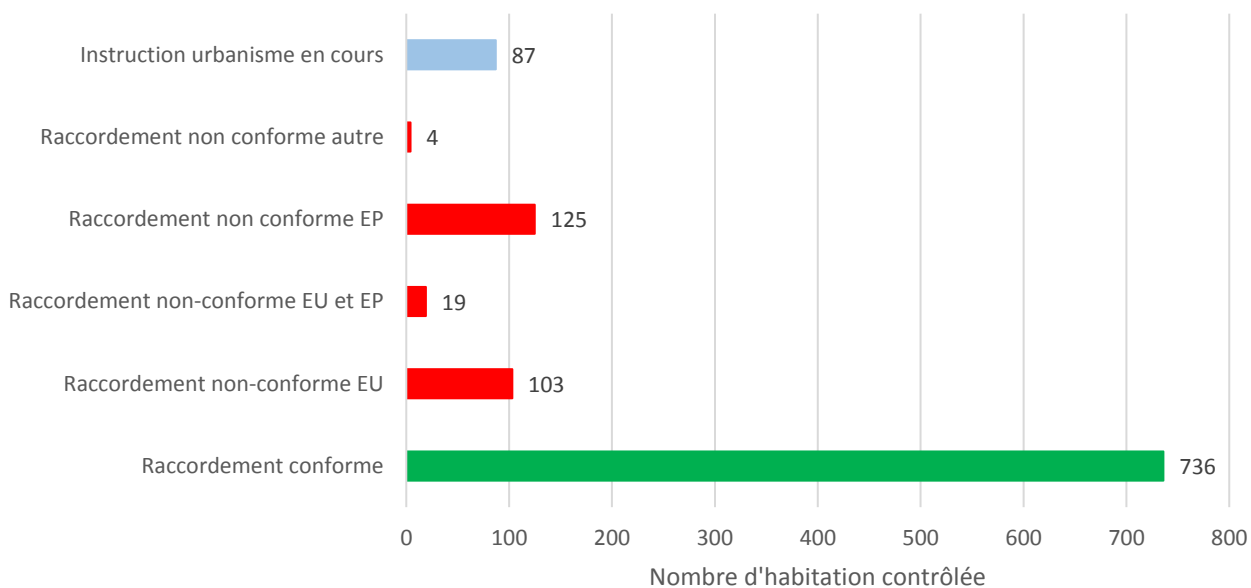


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE DE MAING VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

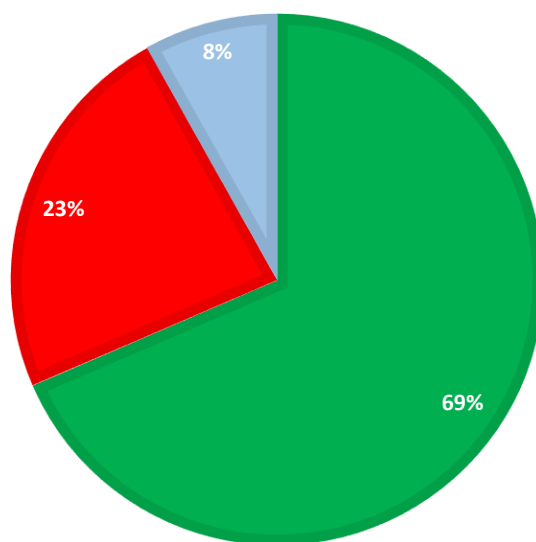


**Etat de raccordement des habitations de la commune de MARLY visualisable sur le SIG du SIAV**

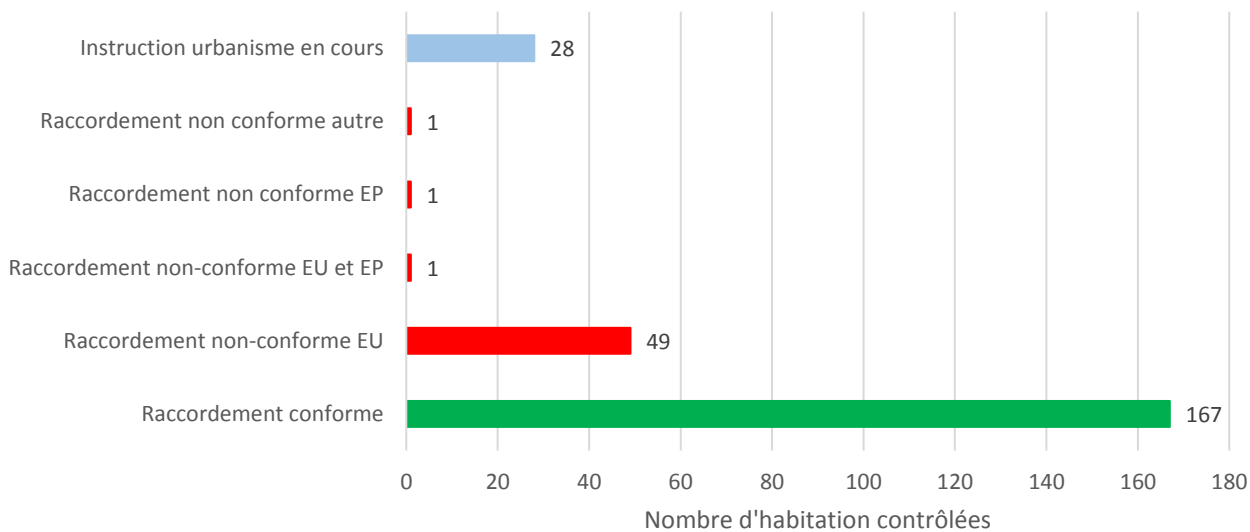


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE DE MARLY VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

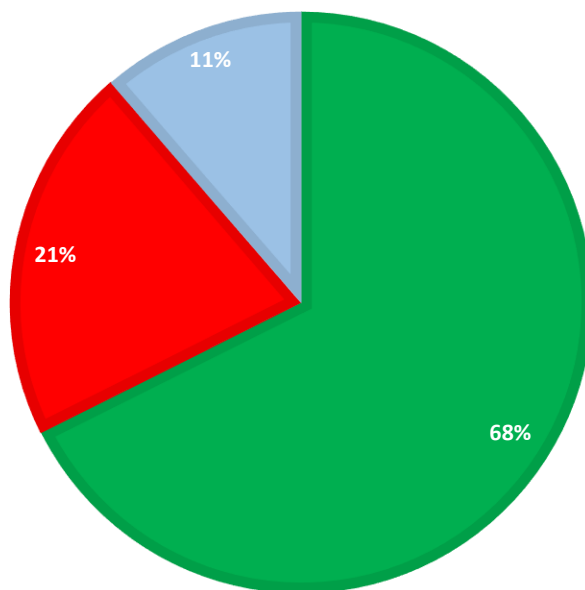


**Etat de raccordement des habitations de la commune de MONCHAUX SUR ECAILLON visualisable sur le SIG du SIAV**

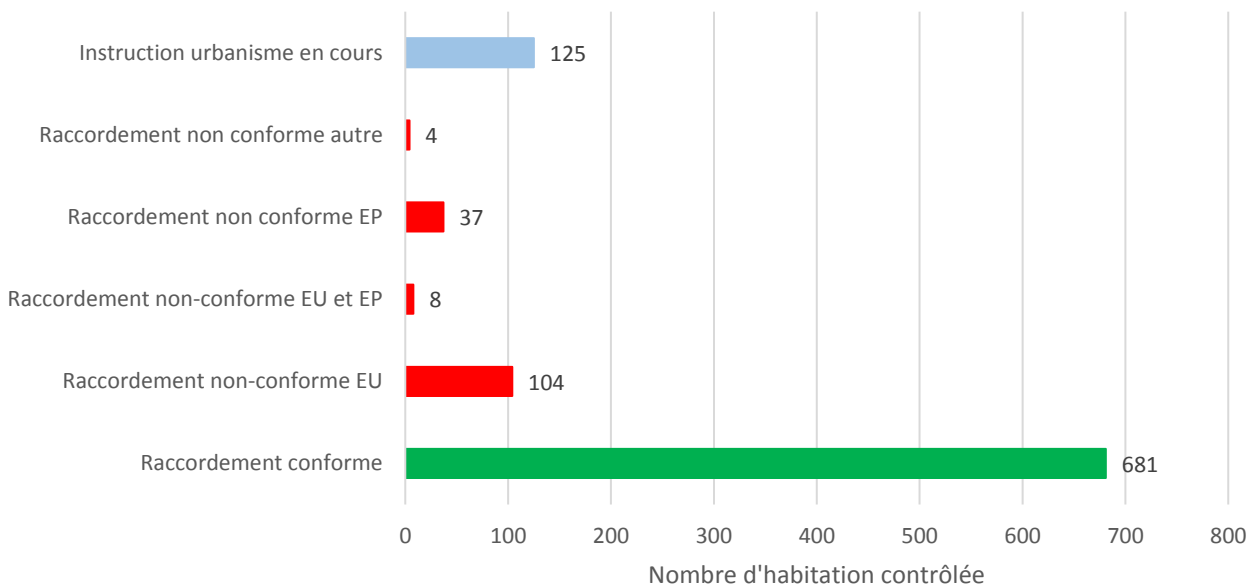


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS DE LA COMMUNE DE MONCHAUX SUR ECAILLON VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme ■ Non conforme ■ Instruction urbanisme en cours

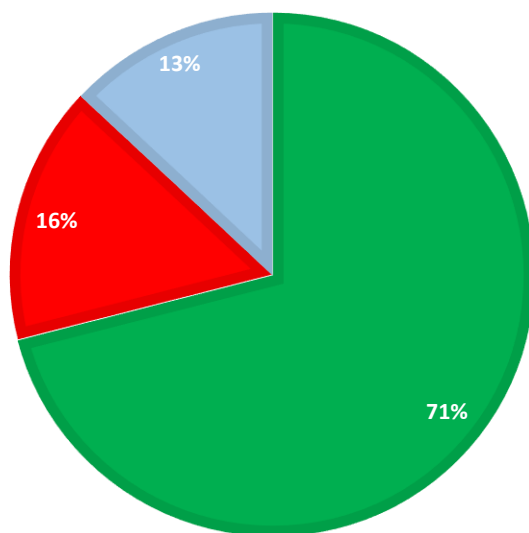


**Etat de raccordement des habitations de la commune de SAINT SAULVE  
visualisable sur le SIG du SIAV**

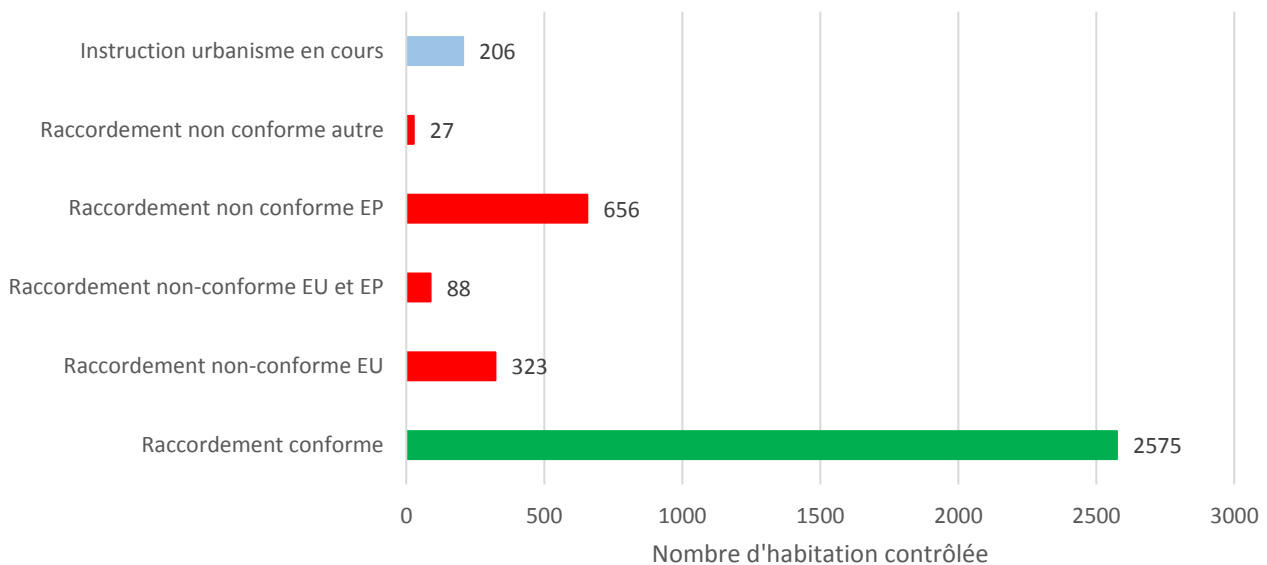


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES  
HABITATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT SAULVE  
VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme   ■ Non conforme   ■ Instruction urbanisme en cours

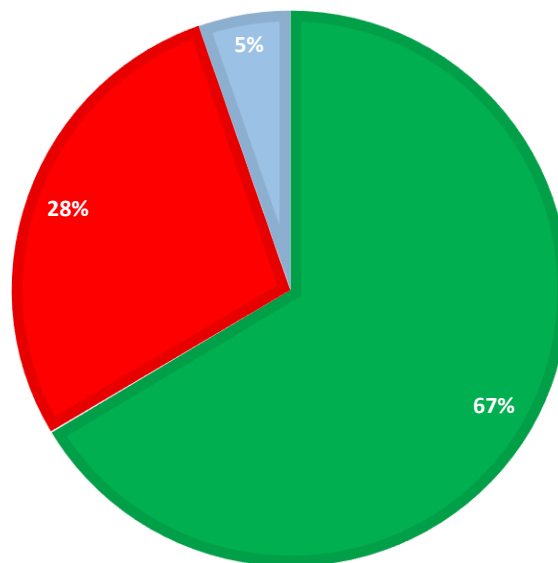


**Etat de raccordement des habitations de la commune de Valenciennes  
visualisable sur le SIG du SIAV**

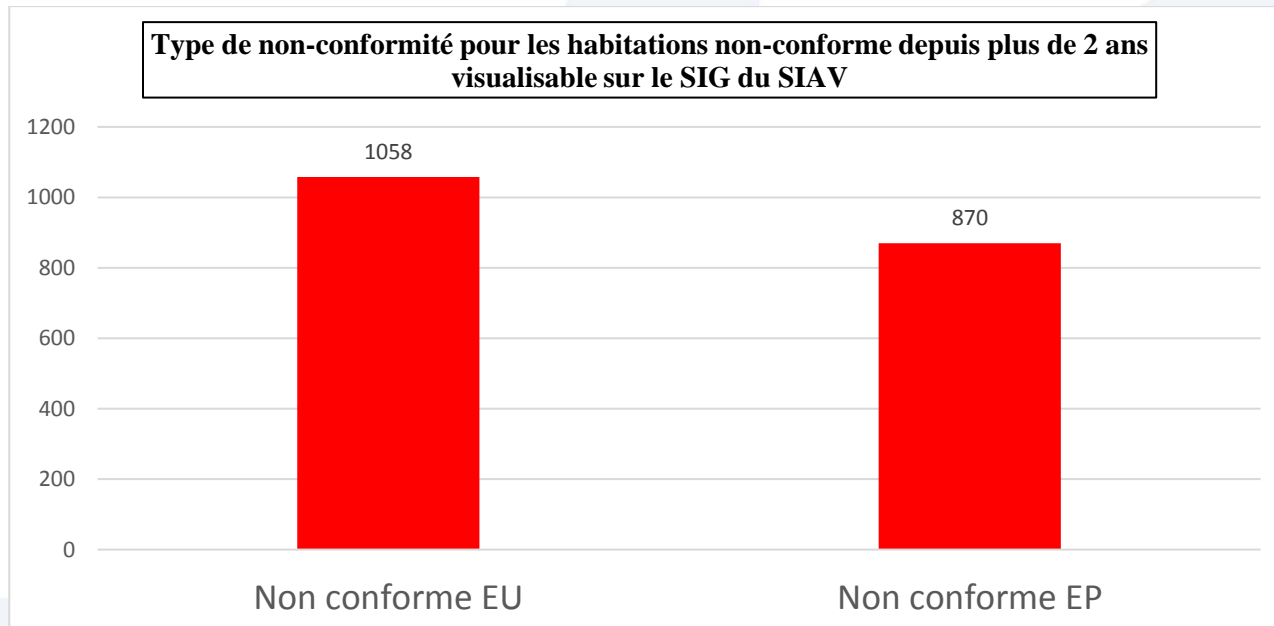
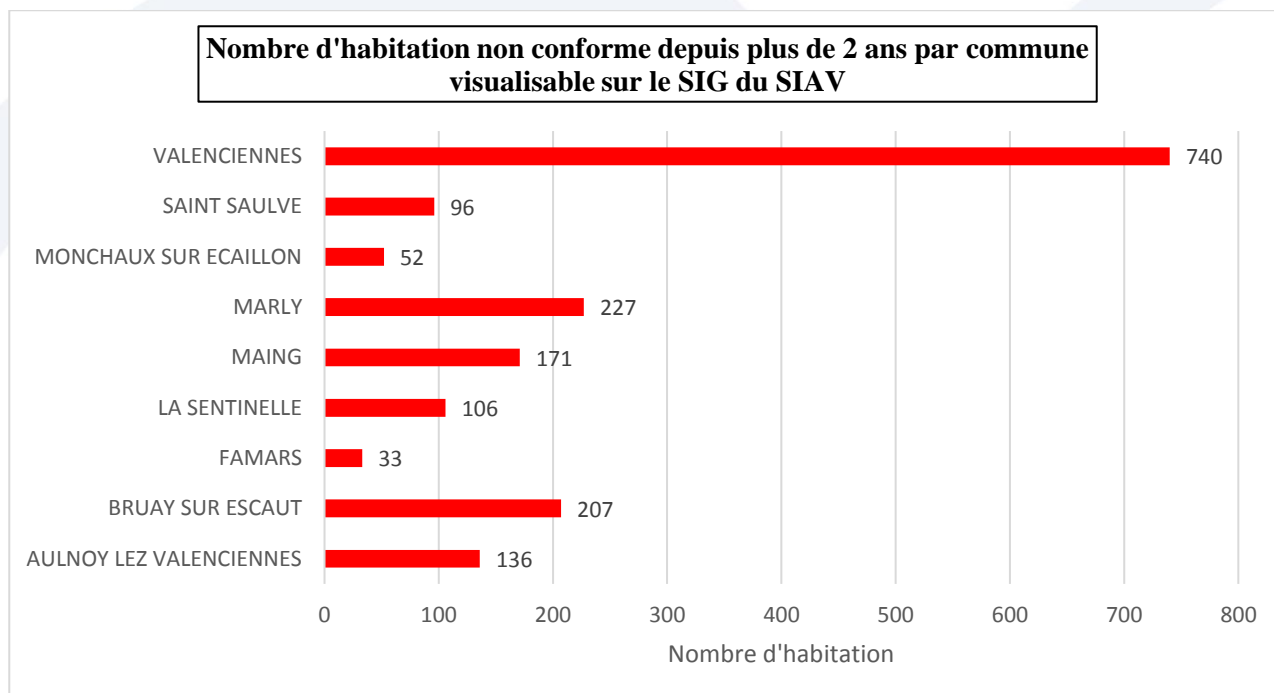


**REPARTITION DE L'ETAT DE RACCORDEMENT DES  
HABITATIONS DE LA COMMUNE DE VALENCIENNES  
VISUALISABLE SUR LE SIG DU SIAV**

■ Conforme   ■ Non conforme   ■ Instruction urbanisme en cours



→ **Indicateur « Etat des lieux des habitations non conformes depuis plus de deux ans »**



**NB :** La différence de 160 entre les totaux des deux graphiques s'explique par le fait que 160 habitations sont non-conformes en EU et en EP. Considérant que le doublement de la taxe de raccordement est susceptible de s'appliquer sur les usagers dont l'habitation est non conforme en EU depuis plus de deux ans, 1058 habitations seraient concernées soit près de la moitié de toutes les habitations non-conformes.

→ **Indicateur « Estimation du volume d'eaux pluviales rejeté au réseau d'eaux usées suite à la non-conformité des habitations visualisable sur le SIG du SIAV »**

1230 habitations visualisables sur le SIG sont non conformes EP. La superficie moyenne d'une toiture en France est de 80 m<sup>2</sup> (source internet). La pluviométrie en 2015 a été de 708 mm (source RAD).

La surface des toitures non-conforme peut s'estimer à  $1230 \times 80 = 98400$  m<sup>2</sup>. Le volume estimatif d'eaux pluviales rejeté dans les réseaux d'eaux usées est donc de :  $98400 \times 0,708 = 69667$  m<sup>3</sup>.

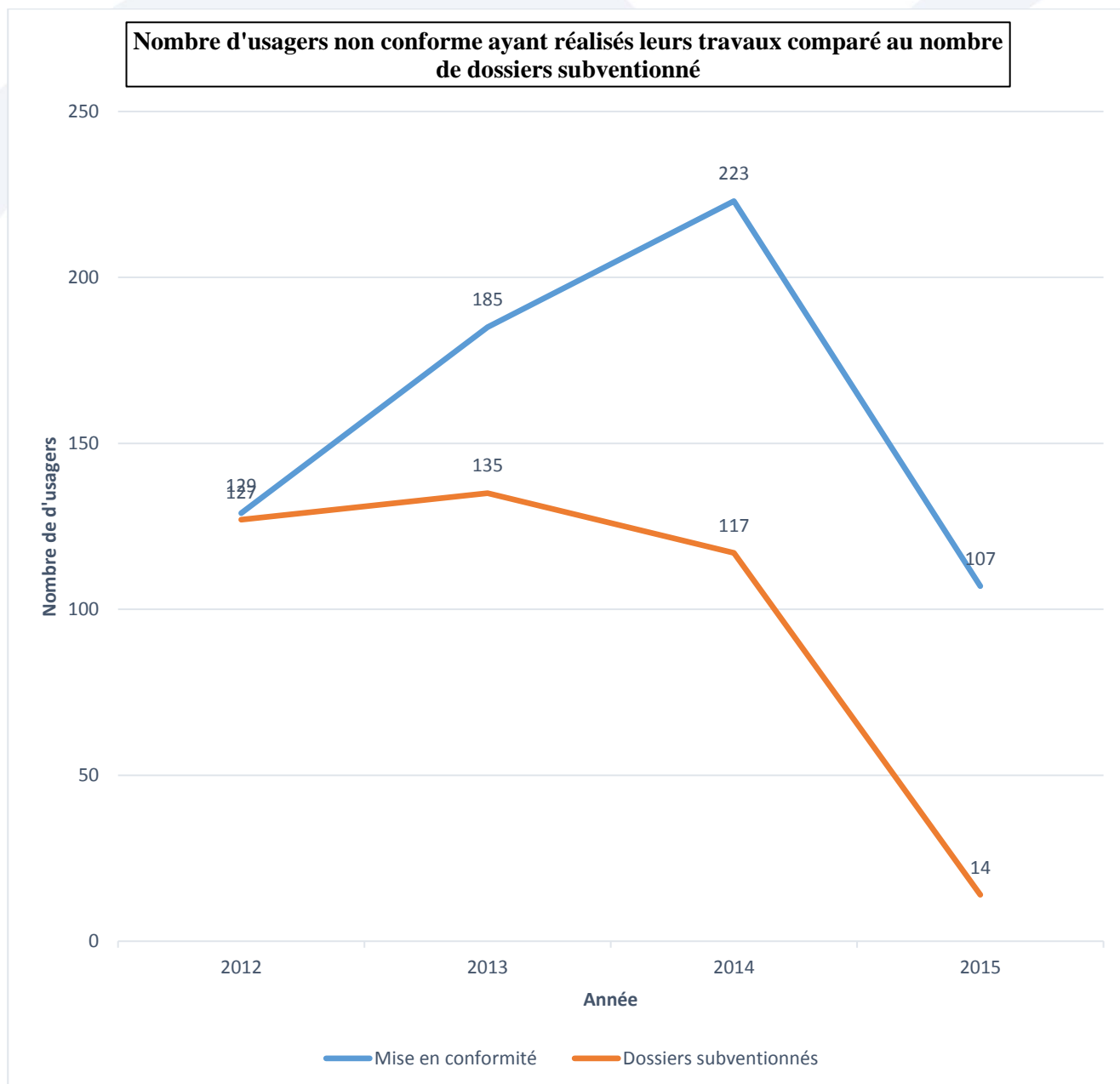
Considérant que le nombre d'habitation contrôlé représente 29,18% (11297/38702) du nombre d'abonnés, on peut raisonnablement penser que ce volume d'eaux pluviales peut être multiplié par 3 pour rendre compte de la situation sur le territoire du SIAV soit 209000 m<sup>3</sup>.

Ce volume a notamment 3 conséquences :

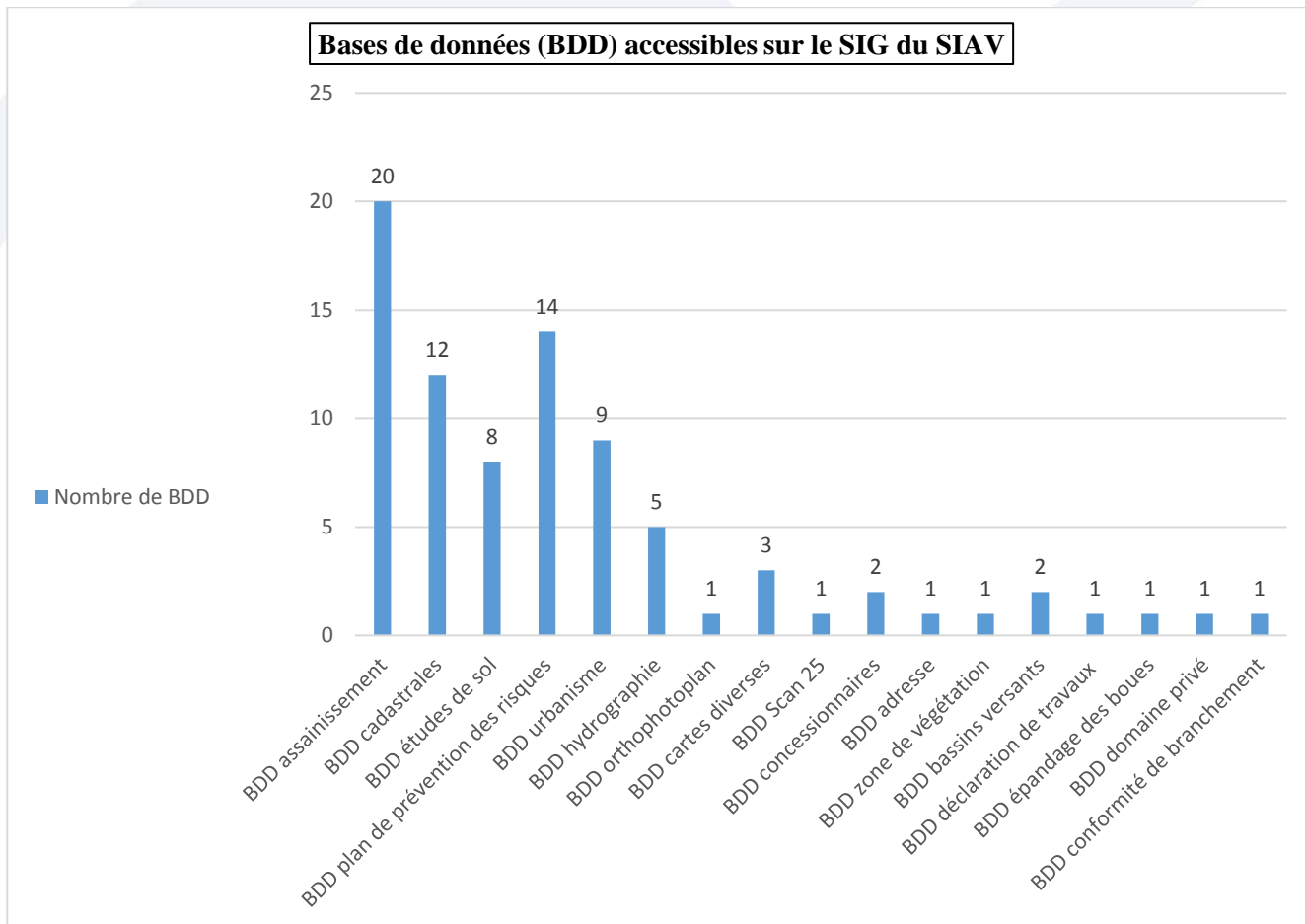
- Débordement des réseaux d'eaux usées ;
- Coût supplémentaire en station et dilution de la pollution ;
- Participation aux volumes by-passés au milieu naturel.

**NB :** Pour donner un ordre de grandeur puisqu'il n'y a pas un lien direct entre les deux valeurs suivantes, 209000 m<sup>3</sup> représente 23% (209000/893961) du volume by-passé révélé par l'auto-surveillance de nos réseaux en 2015.

→ **Indicateur « Nombre d'utilisateurs non conformes ayant réalisé leurs travaux, comparé au nombre de dossiers subventionnés »**



➔ **Indicateur « Bases de données accessibles sur le SIG du SIAV »**



Dans le but d'une alimentation efficace et pertinente des bases de données SIG, 56 prestataires extérieurs ont un accès à celui-ci. Les données à caractère personnel ne sont pas diffusées à l'extérieur du SIAV.

### 8.3 – Indicateurs du cercle « Environnement de Travail »

➤ Rôle « Administrateur GED »

➔ Indicateur « Gestion Electronique des Documents »

Dans le cadre de sa nouvelle organisation et de sa politique de dématérialisation de l'information, le SIAV a souhaité mettre en place une gestion documentaire afin de systématiser son système d'information. Cette démarche vise notamment à améliorer les relations agents-agents, agents-élus, ainsi que les relations citoyens-administration.

Fonctionnant comme un site Internet, il revêt plusieurs aspects en fonction de la personne connectée, et des droits qui lui sont conférés.

Le projet a pour objet de répondre à plusieurs objectifs :

- Poursuivre la dématérialisation des documents tout en assurant l'optimisation de leur gestion.
- Réaliser l'étude des documents circulants et archivés et proposer les solutions de dématérialisation.
- Organiser et structurer l'information hormis la documentation technique et issue du SIG.
- Mettre en œuvre les outils de gestion documentaire, accompagner les utilisateurs dans la mise en place de ce projet et les préparer à :
  - Alléger les archives papier, numérisation des documents courants ;
  - Limiter les copies et impressions ;
  - Optimiser le temps de recherche ;
  - Dématérialiser le courrier entrant ;
  - Pour certains documents officiels assurer un suivi « workflow » (service Marché, courrier entrant, facture fournisseurs...).

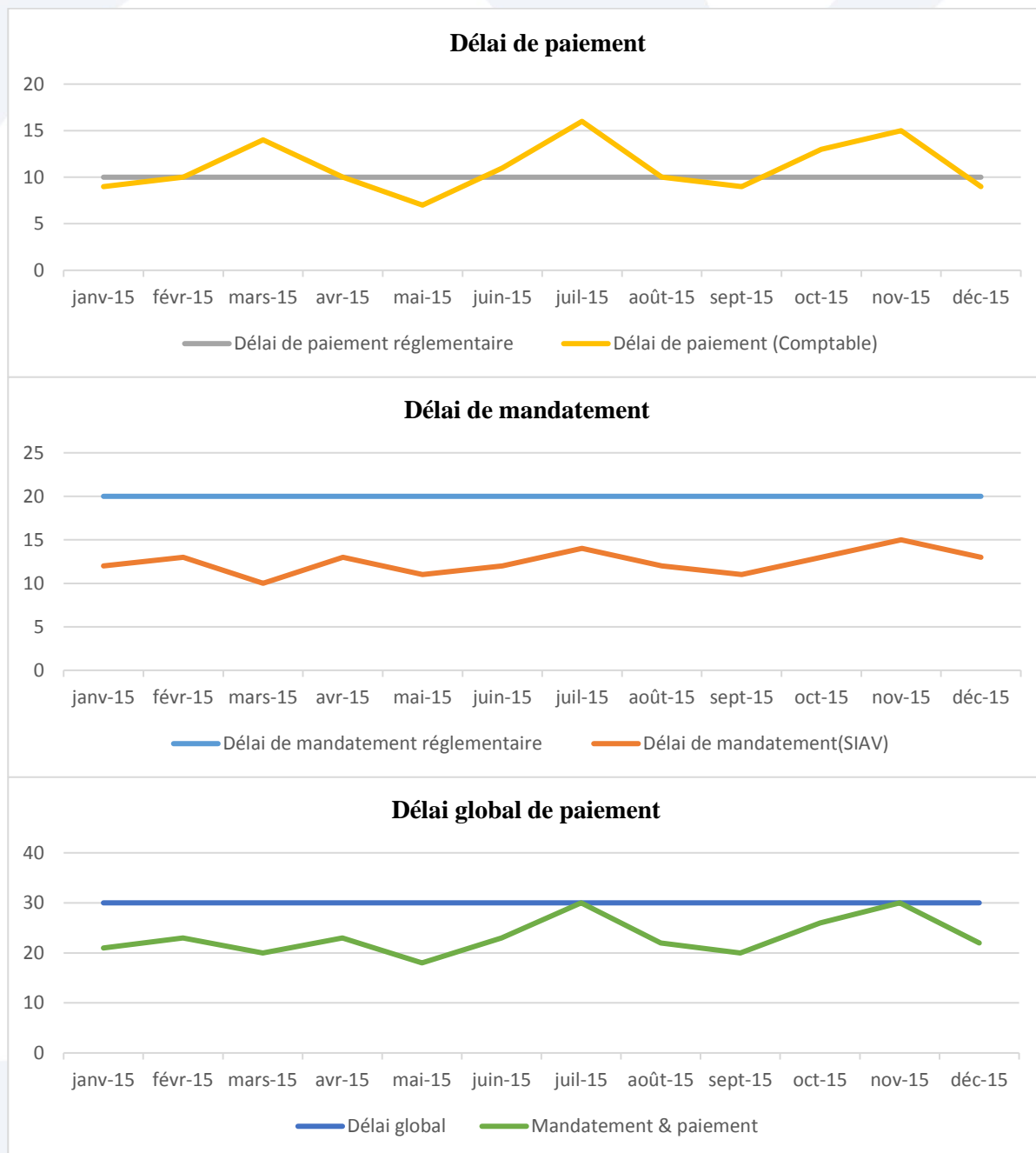
La mise en place de la gestion électronique documentaire du SIAV doit permettre ainsi à terme d'accompagner la nouvelle organisation du Syndicat par la dématérialisation de l'ensemble de ses procédures internes.

Gestion du courrier, des dossiers techniques et administratifs, intégration automatisée des contrôles d'assainissement, marchés, archivage et consultation des actes divers, délibérations et arrêtés... à ce jour **40467 documents ont été intégrés dans ce nouvel outil.**

**8.4 – Indicateurs du cercle « Administration Juridique et Financière »**

➤ Rôle « Exécution budgétaire »

➔ Indicateur « Délai de mandatement & de paiement »



➤ Rôle « Passation des contrats »

➔ Indicateur « Marchés passés en 2015 »

❖ **Marchés de travaux**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et aménagement urbain dans le cadre de la requalification de l'Avenue Charles de Gaulle à Saint Saulve - LOT 2 Espaces verts	LEMOINE Espaces Verts	85 907,35 € HT
Mise en place d'un diagnostic permanent du fonctionnement et de l'auto-surveillance des réseaux publics de collecte	HAINAUT MAINTENANT	298 008,22 € HT
Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et aménagement urbain dans le cadre de la requalification de l'Avenue Charles de Gaulle à Saint Saulve - LOT 1 Voiries et réseaux divers	JEAN LEFEBVRE	1 392 899,31 € HT

❖ **Marchés de fournitures**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Logiciel Informatique	EURO INFO	52 200,00 € HT
Matériel Informatique	EURO INFO	22 960,00 € HT

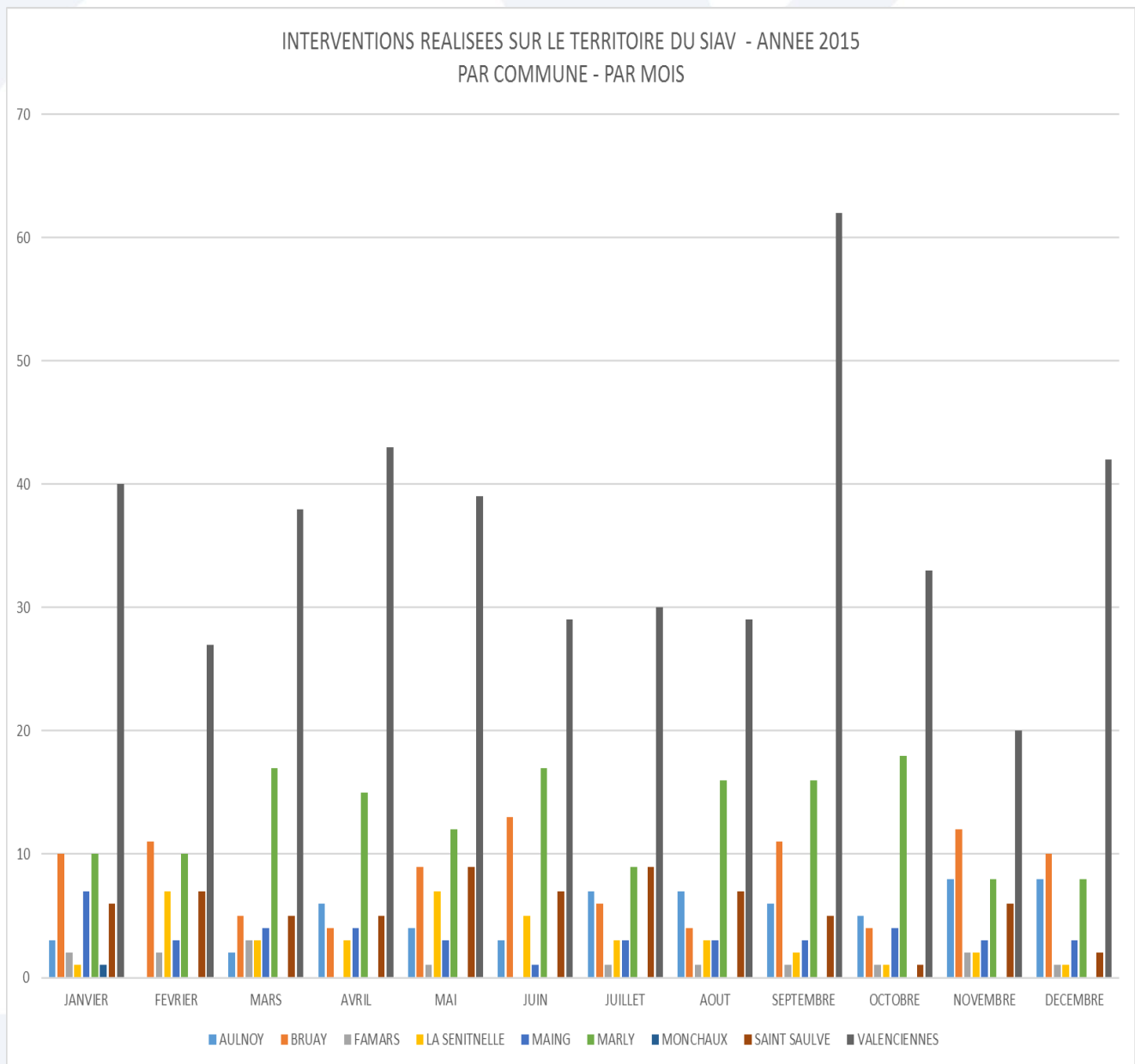
**❖ Marchés de services**

<b>OBJET</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Accompagnement et formation pour l'implémentation de la technologie managériale Holacracy	IGI PARTNER	68 859,90 € HT
Reprise de données et correction du réseau d'assainissement pour une exploitation dans le SIG	GFI PROGICIELS	21 950,00 € HT
Mission de Maîtrise d'Œuvre - Travaux d'Assainissement - Avenue des Violettes à Maing	MICHEL BON	24 900,00 € HT
Mission de Maîtrise d'Œuvre Partielle pour les travaux de la rue Renan à Bruay Sur Escaut	AMODIAG	24 900,00 € HT
Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur les réseaux publics de collecte des eaux usées - LOT 1	AMODIAG – VERDI – INGENIERIE – SAFEGE – ARTELIA – CABINET MERLIN – BERIM – BETA - AGECI	SANS MINI / SANS MAXI
Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de gestion des techniques alternatives des eaux pluviales - LOT 2	PHYTORESTORE – AMODIAG – V2R/EMA PAYSAGE	SANS MINI / SANS MAXI
Marché à bons de commande - inspection télévisuelle de diagnostic des canalisations d'eau usée et d'eau pluviale	GINGER CEBTP	MINI 10 000,00 € HT MAXI 300 000,00 € HT
Marché à bons de commande - inspection télévisuelle de diagnostic des canalisations d'eau usée et d'eau pluviale	HAINAUT MAINTENANCE	MINI 40 000,00 € HT MAXI 240 000,00 € HT

8.5 – Indicateurs du cercle « Relations usagers »

➤ Rôle « Réclamations du monde »

➔ Indicateur « Interventions sur le territoire du SIAV »



➤ Rôle « Création branchement usagers »

➔ Indicateur « Création de Regard Pied d'Immeuble (RPI) »

En 2015, construction de 52 gargouilles, 201 RPI EU, 55 RPI EP et 69 RPI EU/EP.

➔ Indicateur « Coût moyen d'un branchement »

En 2015, le coût moyen d'un branchement est de 2423,55 euros. Cette hausse est due à l'augmentation de la construction du nombre de RPI EU suite à la délibération afin d'assainir des « voyettes » sur différentes communes.

En 2015, le coût moyen d'une gargouille est de 1291,91 euros. Cette légère augmentation est due à la construction de celle-ci afin de favoriser le pseudo-séparatif.

➔ Indicateur « Délai moyen de réalisation d'un branchement »

En 2015, le délai moyen de réalisation d'un branchement est de 29 jours, contre 32 en 2014.

➤ Rôle « Interface dossiers de subvention »

➔ Indicateur « Nombre de dossiers de subvention »

Le nombre de dossiers d'aide au pluvial pour les particuliers a baissé. On passe de 55 dossiers en 2014 à 33 dossiers en 2015.

En 2015, 12 dossiers d'aide au raccordement ont été déposés dont 5 en complément de l'Agence de l'Eau.

En 2015, 7 dossiers d'aide au raccordement ont été déposés à l'Agence de l'Eau.

Les 12 dossiers « Aide SIAV » correspondent à des critères définis par le Comité Syndical : faible revenus, complément de l'aide Agence de l'Eau pour les derniers usagers de la commune de Monchaux et ne pas pénaliser ceux-ci par rapport à ceux qui ont bénéficié de l'aide maximum de l'Agence de l'Eau.

Les 7 dossiers « Aide Agence de l'Eau » correspondent aux 7 usagers dont les travaux de conformité ont été réalisés en 2014, délai maximum pour prétendre aux aides Agence de l'Eau.

En 2015, le nombre de dossiers instruits pour l'aide au raccordement est de 1487 pour le SIAV et 1532 pour Eau & Force.

S'agissant de l'aide au pluvial, malgré l'incitation du SIAV, le nombre de dossiers instruits est de 33 (55 en 2014). Le délégataire contribue toujours aussi timidement à cette incitation.

Les modes de gestion des eaux pluviales sont de trois types : infiltration, rétention et stockage simple.

Le mode le plus utilisé ces 4 dernières années est l'infiltration avec une progression significative de ce mode de gestion des eaux pluviales. Malgré l'incitation constante aussi bien lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme que des contrôles de conformité, on constate une baisse du nombre de dossiers instruits.

Cette dernière peut s'expliquer par la conjoncture économique. Toutefois, l'infiltration reste le mode de gestion privilégié (citerne, puits d'infiltration, tranchée drainante)

En 2015, le nombre de dossiers instruits est de 33 (stockage simple : 1 ; rétention : 1 ; infiltration : 33)

S'agissant de l'aide à l'Assainissement Non Collectif (ANC), en 2015 il y a toujours 84 parcelles en ANC dont :

- 14 conformes ;
- 28 non conformes avec risques de pollution de l'environnement ;
- 10 non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé ;
- 4 contrôles de réception ;
- 23 contrôles non reçus ce jour.

➤ Rôle « Instruction des actes d'urbanisme »

➔ **Indicateur « Délai d'instruction des documents d'urbanisme »**

En 2015, le délai moyen d'instruction des documents d'urbanisme est de 11.99 jours. S'agissant du dépassement des délais, seulement 8 dossiers ont été déposés en retard.

➤ Rôle « Coordination des contrôles des usagers domestiques »

➔ **Indicateur « Nombre de contrôles par an »**

En 2015, 3019 dossiers ont été instruits par le SIAV et Eau & Force.

➤ Rôle « Coordination des contrôles des usagers non domestiques et assimilés »

➔ **Indicateur « Nombre d'enquêtes réalisées par type d'activités professionnelles »**

Pour 2015, les données ne pourront pas être fournies, le contrôleur en charge de ces contrôles n'a pas fourni les éléments après son départ du SIAV.

→ **Indicateur « Installations professionnelles conformes et non conformes »**

En 2015, 88 sont conformes et 164 sont non conformes.

→ **Indicateur « Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées »**

En 2015, 252 arrêtés ont été pris. La faible augmentation du nombre d'arrêtés est due soit à la fermeture d'établissement, soit à la non demande du renouvellement de l'arrêté, soit au changement d'activité ou raison sociale. De plus, la loi Warsmann a modifié les catégories des secteurs professionnels ce qui peut expliquer la disparition de certaines entreprises dans le cadre des autorisations

8.6 – Indicateurs cercle « Maîtrise d'ouvrage »

➤ Rôle « Entretien patrimonial »

➔ Indicateur « Liste des travaux achevés en 2015 »

localisation		Type de travaux	Date	Nature	nombre de branchements	Longueur de réseau	diamètre et nature (mm)	Entreprises
adresse	Ville							
Rue des Dahlias	Marly	Renouvellement	3ème/4ème Trim	EU	45	421,15	200 - Grès	Hydrum/Montaron
						111,5	150 - Grès	
				EP	113,5	500 - Grès		
					92,2	400 - Grès		
					34,7	300 - Grès		
					319,46	200 - Grès		
					30	142,45	150 - Grès	
Rue Joliot-Curie	Marly	Tx Neufs	2ème/3ème Trim	EU	6	32	200 - PPP	STBM
						10	160 - PPP	
				EP	6	44	315 - PPP	
						5	200 - PPP	
Avenue Matisse	Aulnoy	Renouvellement	3ème/4ème trim	EU	5	62,46	200 - PPP	Hydrum/Montaron
						15,92	160 - PPP	
				EP	7	63,55	315 - PPP	
						13,67	200 - PPP	
Rue des Vosges	Valenciennes	Tx Neufs	2ème Trim	EU	1	83,63	160 - PPP	STBM
Rues Coquelicots/Lomprez	Valenciennes	Renouvellement	Juillet/Août	EU		35	250 - PPP	Hydrum
Rue Charles Quint	Valenciennes	Renouvellement	1er Trim	EU	6	31	160 - PPP	Hydrum
Rue Durin	Valenciennes	Renouvellement	1er Trim	EU	4	25	160 - PPP	Hydrum
Rue du Torrent	Valenciennes	Tx Neufs	3ème/4ème trim	EU	2	40	200 - PPP	Hydrum
Rues Jean Jaurès/Père Kolbe	Marly	Renouvellement	1er Trim	EP		21	200 - PPP	Hydrum
Rues Lafargue/Hugo/Vanderbecq	Maing	Tx Neufs	2ème Trim	EP		55	315 - PPP	Hydrum
Rue Berthelot	Bruay	Renouvellement	4ème Trim	EU	1	35	200 - PPP	Hydrum
Rue Jean-Jacques Rousseau	Bruay	Curage	4ème Trim	EP		215		Hydrum
<b>TOTAL</b>					<b>113</b>	<b>2022,19</b>		

localisation		Type de travaux	Date	Nature	nombre de branchements	Longueur de réseau concernée (ml)	diamètre et nature (mm)	commentaires
adresse	Ville							
RD 75	Saint-Saulve	Travaux neufs	septembre	EU	1	141	100 - PE	REFOULEMENT
Rue de l'Europe	Bruay	Renouvellement	octobre	EU	0	100	500-PPP	
<b>TOTAL</b>					<b>1</b>	<b>241</b>		